



Justice
Québec

Sécurité publique
Québec



P-605

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA JUSTICE AU NUNAVIK

RAPPORT POUR L'EXERCICE 2008-2009

JUIN 2009

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| INTRODUCTION | 5 |
| PARTIE I..... | 6 |
| 1) Mandat | 6 |
| 2) Composition du Groupe de travail..... | 7 |
| 3) Réunion du groupe de travail | 8 |
| 4) État de la situation – Questions générales et spécifiques discutées | 8 |
| PARTIE II..... | 9 |
| SERVICES DE JUSTICE..... | 9 |
| 1) Cour itinérante et services complémentaires | 9 |
| 2) Information auprès du public | 15 |
| 3) Comités de justice communautaire | 16 |
| 4) Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (Sapumijit)..... | 17 |
| PARTIE III..... | 19 |
| SERVICES CORRECTIONNELS..... | 19 |
| 1) Agents de probation– activités et disponibilité au Nunavik..... | 19 |
| 2) Agents de réinsertion communautaire..... | 19 |
| 3) Makitautik – Centre résidentiel communautaire | 21 |
| PARTIE IV | 23 |
| SERVICES POLICIERS | 23 |
| 1) Services policiers et sécurité..... | 23 |
| 2) Garde et transport des prévenus..... | 25 |
| PARTIE V | 28 |
| AUTRES QUESTIONS | 28 |
| 1) Nunavut – Collaboration possible et mise en commun de l'expertise | 28 |
| 2) Rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et adoption traditionnelle | 28 |
| 3) Plan d'action en matière de violence conjugale | 29 |
| PARTIE VI | 31 |
| 1) Rapports antérieurs..... | 31 |
| 2) Réalisations en 2008-2009..... | 31 |
| CONCLUSION ET PRIORITÉS POUR 2009-2010 | 33 |
| ANNEXES | 34 |
| 1) Ouvrir la piste vers un meilleur avenir – Rapport final du Groupe de travail inuit sur la justice | 35 |
| 2) Rapport du comité de travail mixte sur la gestion des sentences en milieu inuit..... | 43 |
| 3) Enquête portant sur les services de protection de la jeunesse dans la baie d'Ungava et la baie d'Hudson - Nunavik – Rapport, conclusions d'enquête et recommandations - Commission des droits de la personne et des droits de la Jeunesse | 48 |
| 4) La justice en milieu autochtone: vers une plus grande synergie | 50 |

Le Groupe de travail sur la justice au Nunavik a été créé à la suite d'une demande présentée par la présidente de l'Administration régionale Kativik (ARK) et le président de la Société Makivik au ministre de la Justice du Québec en 2006. Il a été convenu que le Groupe de travail aurait pour objectifs généraux de se pencher sur diverses questions soulevées par les représentants du Nunavik et du gouvernement du Québec, ainsi que de proposer des solutions ou des orientations à l'égard de problèmes rencontrés dans la prestation des services de justice et des services correctionnels au Nunavik.

Le Groupe de travail a entrepris ses activités en 2008-2009. Il a concentré ses efforts à la collecte d'information sur les divers aspects des services de justice et des services correctionnels, ainsi qu'à l'identification des mesures nécessaires pour résoudre divers problèmes. Le présent rapport constitue un sommaire des sujets qui ont été abordés.

En 2009-2010, le Groupe de travail poursuivra la collecte et la mise en commun d'information. Il s'appliquera aussi à mettre en place les mesures contenues dans le présent rapport.

PARTIE I

1) Mandat

Les objectifs spécifiques du Groupe de travail sont de faire de la recherche et de formuler des recommandations pour améliorer l'accès aux services de justice et l'administration de la justice au Nunavik.

Plus précisément, le Groupe de travail doit notamment examiner les enjeux suivants :

- accès à l'information juridique;
- accès aux services juridiques et représentation tant dans les affaires civiles que criminelles;
- formation du personnel judiciaire sur les réalités socioculturelles du Nunavik;
- services offerts aux victimes;
- services correctionnels;
- services policiers en relation aux services judiciaires et à la prévention de la criminalité;
- cour itinérante : locaux utilisés par le personnel judiciaire (avocats, Sapumijit, etc.) et pour les résidents du Nunavik, sécurité à la cour, délais reliés à l'administration de la justice criminelle, services additionnels, etc.;
- collaboration entre le système judiciaire et les comités de justice communautaire;
- droit coutumier et traditions inuites.

Le Groupe de travail doit prendre en considération les divers rapports qui ont été rédigés sur l'administration de la justice au Nunavik.

Les membres du Groupe de travail doivent s'assurer de maintenir des échanges avec d'autres comités et groupes de travail dans les domaines de la justice et des services correctionnels, et particulièrement avec la Table de concertation de la cour itinérante¹.

¹ La Table de concertation de la cour itinérante est composée de représentants des principaux intervenants de la cour itinérante. Chaque année, les membres de la Table de concertation se rencontrent pour discuter du fonctionnement de la cour itinérante au Nunavik et sur le territoire cri.

2) Composition du Groupe de travail

Le Groupe de travail est composé comme suit :

- deux membres nommés par la Société Makivik;
- deux membres nommés par l'ARK, incluant un représentant du Corps de police régional Kativik (CPRK);
- deux membres nommés par le ministère de la Justice du Québec (MJQ);
- deux membres nommés par le ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP).

Les personnes suivantes étaient membres du Groupe de travail en 2008-2009 :

Pour la Société Makivik : M^e Mylène Larivière, conseillère juridique, et
M^e François Dorval, conseiller juridique;

Pour l'ARK : M^e Ève-Marie Préfontaine, conseillère juridique,
Aileen MacKinnon, chef intérimaire du CPRK, et
Laurent Aubut, directeur exécutif adjoint du CPRK (ces derniers en
remplacement de Jobie Epoo, chef intérimaire du CPRK);

Pour le MJQ : M^e Francine Des Roches (Direction du soutien aux activités
judiciaires), et
M^e Jacques Prégent, Bureau des affaires autochtones (remplacé
temporairement par M^e Marie-Ève Thériault pour les trois dernières
réunions);

Pour le MSP : Hugues Tremblay, conseiller aux affaires autochtones, et
Mélanie Savoie, conseillère aux négociations.

3) Réunions du Groupe de travail

En 2008-2009, le Groupe de travail a tenu six réunions. Les réunions ont eu lieu aux dates suivantes : le 3 juin 2008, les 22 et 23 septembre 2008, le 10 décembre 2008, le 27 février 2009, le 25 mars 2009 et le 1^{er} avril 2009. Un certain nombre de réunions et de téléconférences ont également eu lieu afin de rédiger le présent rapport.

Les réunions ont été présidées par M^e François Dorval qui a été nommé président pour la première année d'activités du Groupe de travail.

4) État de situation – Questions générales et spécifiques discutées

Pour réaliser le mandat du Groupe de travail, les membres ont dressé une liste exhaustive des questions qui revêtaient ou pouvaient revêtir un intérêt pour l'une des parties. Ils ont analysé les différentes questions et ont proposé certaines orientations concernant les façons dont celles-ci devaient être abordées. Enfin ils ont aussi déterminé quelques actions devant être prises à court terme. Ils ont ainsi pu fixer les objectifs spécifiques du Groupe de travail pour 2009-2010. Les questions ont été regroupées sous quatre grands thèmes : les services de justice, les services correctionnels, les services policiers et d'autres questions relatives aux services et aux ressources des communautés. Les nombreuses questions recensées pour chacun de ces thèmes seront approfondies au fur et à mesure que progresseront les travaux du Groupe de travail.

PARTIE II

Services de justice

1) Cour itinérante et services complémentaires

La cour itinérante est l'un des principaux éléments des services de justice offerts au Nunavik. Toutes les parties reconnaissent que la cour itinérante est confrontée à des défis importants et que les actions nécessaires pour offrir des services de justice dans toutes les communautés sont complexes. Le personnel de la cour itinérante et les autres intervenants doivent s'acquitter quotidiennement de nombreuses tâches et, à l'occasion, les ressources limitées restreignent leur capacité d'action. L'analyse de la cour itinérante a permis de faire ressortir plusieurs questions spécifiques.

a) Calendrier de la cour et délais

État de situation

Les membres du Groupe de travail ont examiné des statistiques sur le nombre de dossiers de la cour itinérante qui ont été ouverts dans les communautés de la baie d'Ungava, du détroit d'Hudson et de la baie d'Hudson, le nombre de voyages effectués dans chacune des communautés et le nombre de vols annulés en raison de la température ou d'ennuis mécaniques. Les représentants du Nunavik ont souligné que l'annulation des vols a un impact considérable sur les communautés dans lesquelles la cour itinérante ne peut se rendre. C'est l'une des principales préoccupations des dirigeants des communautés du Nunavik et il faut trouver des solutions à ce problème dans les plus brefs délais.

Considérant la taille des communautés et le type de crimes le plus fréquent (crimes contre la personne), la période de temps qui s'écoule avant qu'un jugement soit rendu semble longue. Les représentants du Nunavik affirment aussi que, dans certains cas, le droit d'être entendu dans un délai raisonnable n'est pas respecté. Les membres du Groupe de travail considèrent que des mesures doivent être prises pour réduire le délai entre le moment où une infraction est commise et celui où la peine est déterminée. Diverses mesures méritent d'être examinées. Dans un premier temps, il est nécessaire de déterminer les causes des délais occasionnés à chacune des étapes. Ces étapes comprennent la transmission des dossiers aux procureurs de la Couronne par la police, le dépôt des accusations par les procureurs de la Couronne, l'annulation des séances de la cour, etc. Il faudra

explorer diverses mesures ou solutions au cours de la prochaine année, par exemple discuter de la question avec la Table de concertation de la cour itinérante, augmenter le nombre de séances de la cour itinérante, mettre sur pied, au besoin, une deuxième équipe de la cour itinérante ou assigner un juge résident de la Cour du Québec au Nunavik, comme il est proposé dans le rapport d'enquête de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Les membres du Groupe de travail ont également estimé opportun d'améliorer leur compréhension de la situation en analysant les divers dossiers criminels qui ont été ouverts dans les communautés entre 2002 et 2008. Ils ont confié à un chercheur de l'École de criminologie de l'Université de Montréal, le mandat de réaliser une étude en 2009-2010. L'analyse présentera les renseignements suivants : le temps pris pour traiter les différents dossiers, le type d'infractions commises et les sentences prononcées en fonction des infractions, et toute autre information pertinente.

Actions pour 2009-2010

- Analyser les conclusions de l'étude des dossiers criminels susmentionnée;
- Déterminer les causes des délais occasionnés à chacune des étapes du processus judiciaire;
- Proposer des solutions en collaboration avec la Table de concertation de la cour itinérante;
- Faire des recommandations, afin de mieux planifier l'horaire de la cour itinérante.

b) Services juridiques – Côte de l'Hudson

État de situation

Les membres du Groupe de travail ont longuement discuté de la question des services juridiques offerts aux résidents du Nunavik. Les représentants du Nunavik ont fait observer qu'un bureau d'aide juridique et un bureau d'un procureur de la poursuite devraient être ouverts dans l'une des communautés de la baie d'Hudson. On a fait référence au rapport rédigé en 1993 par le Groupe de travail inuit sur la justice. Des services juridiques (aide juridique, bureau du procureur de la poursuite , greffier) ayant été mis en place avec succès à Kuujuaq pour les communautés de la baie d'Ungava il y a dix ans, les membres du Groupe de travail ont convenu de procéder à une étude sur les impacts de

ces services sur les résidents et le système judiciaire. L'étude évaluera aussi la nécessité et la faisabilité de mettre en place des services juridiques pour les communautés de la baie d'Hudson, ainsi que les approches possibles. Les membres du Groupe de travail ont défini le cadre de référence pour cette étude et ont confié à un chercheur de l'École de criminologie de l'Université de Montréal le mandat de réaliser l'étude en question.

Par ailleurs, le Groupe de travail a entamé des discussions sur les critères d'admissibilité à l'aide juridique compte tenu du coût élevé de la vie au Nunavik.

De plus, la question de l'accès aux services et à l'assistance pour les affaires civiles a été soulevée. Des demandes de renseignements ont été faites aux bureaux d'aide juridique d'Amos, de Val-d'Or et de Kuujuaq. Des statistiques seront recueillies à ce sujet au cours de 2009-2010 en vue de formuler des recommandations.

Actions pour 2009-2010

- Analyser les conclusions de l'étude sur les services juridiques susmentionnée;
- Poursuivre les discussions sur les critères d'admissibilité à l'aide juridique;
- Évaluer les besoins concernant les affaires civiles.

c) Locaux utilisés par la cour

État de situation

Les locaux qu'utilise la cour itinérante au Nunavik ne sont pas toujours appropriés. De plus, certaines personnes ont formulé des plaintes concernant le manque de confidentialité, surtout lors des réunions des employés de la cour et des entrevues des avocats avec leurs clients.

On met actuellement à jour les fiches de renseignements sur la situation dans chacune des communautés où se rend la cour itinérante. Ces fiches contiendront plusieurs renseignements, dont une brève description des locaux utilisés par la cour. Le Groupe de travail aimerait trouver des solutions aux divers problèmes rencontrés dans les communautés. Les membres ont convenu de définir les besoins prioritaires et de suggérer des moyens de fournir à la cour itinérante des locaux appropriés. Il fut également décidé de transmettre une lettre au maire de chacune des communautés,

afin de déterminer les lieux où la cour pourrait siéger. Les représentants des communautés ont déjà manifesté leur intérêt à offrir à la cour itinérante des locaux plus appropriés. Enfin, la disponibilité d'un nombre suffisant de chambres d'hôtel dans certaines communautés est une question qui préoccupe le personnel de la cour itinérante.

Actions pour 2009-2010

- Poursuivre les discussions sur les locaux utilisés par la cour itinérante;
- Faire un suivi auprès des maires concernant les besoins de la cour itinérante dans leur communauté respective;
- Évaluer les options possibles afin que la cour itinérante puisse siéger dans des locaux appropriés.

d) Sécurité à la cour

État de situation

Depuis de nombreuses années, divers intervenants soulèvent la question de la sécurité à la cour. Plusieurs options ont été examinées, mais aucune n'avait été mise en place avant l'an dernier.

En août 2008, une entente verbale a été conclue entre le CPRK et le MSP concernant la présence de constables du CPRK lors des séances de la cour itinérante. Depuis, des constables ont été presque toujours présents, sauf en de rares occasions où ils devaient en même temps répondre à des situations d'urgence.

Actions pour 2009-2010

- Officialiser l'entente verbale entre le CPRK et le MSP pour assurer de façon permanente la sécurité lors des séances de la cour itinérante.

e) Interprètes judiciaires

État de situation

Il n'y a actuellement que quatre interprètes judiciaires inuits qui travaillent régulièrement à la cour itinérante. La complexité du travail et la pression qui en découle conjuguées au fait que la cour

siège à temps partiel dans diverses communautés sont des raisons qui peuvent expliquer pourquoi il est difficile d'embaucher de nouveaux interprètes. Les membres du Groupe de travail ont souligné l'urgence de trouver des solutions à la pénurie d'interprètes judiciaires.

L'Institut culturel Avataq est en train de produire un glossaire juridique en collaboration avec le MJQ. Une fois terminé, le glossaire sera disponible sur le site Web d'Avataq.

Les membres du Groupe de travail ont également discuté de la formation des interprètes judiciaires. Il est suggéré qu'une formation soit offerte à tous les travailleurs inuits des services de justice, y compris les interprètes judiciaires, les conseillers parajudiciaires, le personnel de Sapumijit et les agents de réinsertion communautaire.

Actions pour 2009-2010

- Explorer diverses options en vue d'embaucher de nouveaux interprètes et d'offrir aux interprètes judiciaires la possibilité de travailler à temps plein en leur confiant des responsabilités additionnelles;
- Faire la promotion du glossaire juridique;
- Explorer divers scénarios en vue d'organiser une séance de formation à l'intention des interprètes judiciaires et des autres travailleurs des services de justice.

f) Comparutions – par vidéoconférence et par téléphone

État de situation

En raison des délais avant qu'un jugement final soit rendu et des coûts exorbitants du transport aller-retour des prévenus incarcérés à St-Jérôme et à Amos, les membres du Groupe de travail ont examiné les possibilités qu'offre la vidéoconférence. Cette technologie permettrait en effet de réduire tant les délais que les coûts. Les membres du Groupe de travail ont décidé de rédiger un document donnant un aperçu de la situation actuelle. Le document inclura notamment des statistiques sur le nombre de comparutions par téléphone et le nombre de prévenus qui sont transférés aux centres de détentions, puis libérés après leur comparution devant un juge.

La technologie de la vidéoconférence est disponible à Kuujuaq, car le MJQ a signé un contrat avec l'ARK concernant la fourniture de services Internet au palais de justice. Le contrat prévoit de la bande passante réservée qui est activée, au besoin.

Les membres du Groupe de travail ont suggéré d'essayer d'accroître l'utilisation de cette technologie. Ils ont proposé de réaliser un projet pilote au palais de justice de Kuujuaq pour les cas d'infractions aux règlements municipaux. À la suite de discussions tenues à ce sujet, une première audience concernant les constats d'infraction aux règlements municipaux a été réalisée par vidéoconférence le 25 mars 2009. Les résultats du projet pilote seront évalués au cours de l'année qui vient.

Enfin, on a fait observer que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a suggéré dans son rapport l'utilisation de la technologie de la vidéoconférence pour les cas de protection de la jeunesse.

Actions pour 2009-2010

- Vérifier la faisabilité et la légalité de la technologie de la vidéoconférence pour les utilisations suivantes :
 - audiences sur la libération sous caution;
 - conférences avec des prévenus dans des centres de détention;
 - consultations juridiques du grand public;
 - cas concernant la protection de la jeunesse et les jeunes contrevenants;
- Suivre les progrès du déploiement de la technologie de la vidéoconférence dans d'autres communautés, en plus de Kuujuaq.

g) Langue utilisée par le personnel de la cour itinérante

État de situation

Les représentants du Nunavik ont mentionné qu'il était important que tous les employés des services de justice et des services correctionnels soient bilingues. La connaissance de l'anglais devrait être une exigence pour pouvoir travailler au Nunavik. Les travailleurs qui sont chargés de fournir des services similaires aux Inuits du Nunavik qui se trouvent ailleurs dans la province devraient, autant que

possible, avoir une connaissance de base de l'anglais. Les travailleurs qui n'ont pas les connaissances nécessaires de l'anglais devraient recevoir une formation en conséquence.

La langue constitue également un problème en ce qui concerne les documents transmis aux résidents du Nunavik. Certains documents ne sont envoyés qu'en français bien que de nombreux résidents ne comprennent pas cette langue. Des actions ont été entreprises pour déterminer quels sont ces documents et mettre en place des mesures correctives. On a également fait remarquer que, autant que possible, les documents devraient être traduits en inuktitut.

Actions pour 2009-2010

- Sensibiliser les intervenants des services de justice à la question de la langue;
- Veiller à ce que les employés du MJQ et du MSP qui travaillent au Nunavik ou avec des Inuits du Nunavik qui se trouvent ailleurs dans la province parlent anglais ou reçoivent une formation en conséquence;
- Déterminer quels documents sont envoyés en français et ceux qui devraient être traduits en inuktitut, et informer les résidents du Nunavik de leur droit de demander la traduction de certains documents.

2) Information auprès du public

État de situation

Les membres du Groupe de travail ont discuté des moyens d'accroître la diffusion au Nunavik de l'information sur les services de justice. Ils ont convenu d'appuyer les outils d'information juridique existants tels qu'Éducaloi et le service à la clientèle du réseau de la justice du MJQ, ainsi que d'encourager le renouvellement d'un projet d'information juridique d'Éducaloi élaboré par le MJQ et la Société Makivik. Le MJQ, l'ARK et la Société Makivik ont produit une affiche qui indique en détail les services juridiques disponibles aux résidents du Nunavik.

Actions pour 2009-2010

- Veiller à ce que l'affiche sur les services juridiques produite par le MJQ, l'ARK et la Société Makivik soit distribuée dans toutes les communautés de manière à sensibiliser la population;
- L'ARK ajoutera une page sur la justice sur son site Web qui indiquera les services disponibles et les liens vers les organismes appropriés;
- Examiner la possibilité de concevoir d'autres outils d'information sur les services de justice à l'intention des résidents du Nunavik.

3) Comités de justice communautaire

État de situation

Les membres du Groupe de travail ont examiné la question des ressources et des services de justice communautaire au Nunavik. Le Programme de justice communautaire, qui a été lancé au Nunavik en 2000 et qui a donné lieu à la création des comités de justice communautaire, a fait l'objet de discussions. La Société Makivik reçoit un financement du MJQ et de Justice Canada pour soutenir ces comités. Actuellement, la Société Makivik emploie un coordonnateur régional et un administrateur régional pour encadrer le travail de huit comités de justice communautaire (Kuujjuarapik, Puvirnituk, Salluit, Quaqtaq, Kangirsuk, Aupaluk, Inukjuak et Kuujuaq) et leur offrir du soutien.

La Société Makivik, le MJQ et Justice Canada ont récemment signé une entente de financement de deux ans qui devrait assurer la continuité des comités de justice communautaire jusqu'en 2010, ainsi que la réalisation de projets locaux (comme à Inukjuak) et le renouvellement des plans d'action visant à accroître la participation des résidents.

Des représentants de la Société Makivik ont expliqué aux membres du Groupe de travail les défis que représente le maintien en poste du personnel de soutien des comités de justice communautaire. En raison des problèmes de dotation, seules les activités courantes des comités de justice communautaire ont pu être encadrées en 2008-2009. Certains comités ont été moins actifs en raison du manque de soutien pour la réalisation d'activités de développement. Dans ce contexte, la Société Makivik ne prévoit plus embaucher immédiatement huit coordonnateurs locaux à temps plein. Elle préconise plutôt une approche plus prudente, soit l'embauche graduelle, sur quelques années, des

coordonnateurs locaux et ce, en fonction des résultats obtenus et surtout du soutien de la communauté.

Actions pour 2009-2010

- Évaluer et suivre les progrès du Programme de justice communautaire;
- Proposer des solutions pour accroître la participation des comités de justice communautaire dans le système judiciaire;
- Suivre les négociations de nouvelles ententes de financement entre la Société Makivik et les gouvernements du Québec et du Canada.

4) Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (Sapumijiit)

État de situation

Grâce à une initiative conjointe de l'ARK et du MJQ, le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (Sapumijiit) a pu être mis sur pied. Sapumijiit a ouvert son premier bureau à Kuujuaq en 2004. Sapumijiit a éprouvé quelques problèmes de dotation, mais maintenant son équipe est presque complète. Trois employés sont en poste à Kuujuaq et un à Kuujuarapik. Le poste d'Inukjuak est présentement vacant. Les employés de Sapumijiit offrent des services aux résidents des quatorze communautés.

La mission de Sapumijiit est d'offrir du soutien aux témoins, aux victimes et à la famille immédiate des victimes d'actes criminels dans le cadre du système judiciaire. Plus précisément, les employés de Sapumijiit informent les victimes de leurs droits, des recours judiciaires et de toute aide financière à laquelle elles peuvent avoir droit. Ils fournissent de l'assistance technique et orientent les victimes vers des ressources spécialisées. Les services offerts par Sapumijiit sont gratuits. Les employés de Sapumijiit assistent à chaque séance de la cour itinérante tenue dans la région.

L'ARK travaille avec le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC) afin d'améliorer l'organisation de Sapumijiit et la prestation des services. Voici les sujets qui font régulièrement l'objet de discussions entre l'ARK et le BAVAC:

- formation professionnelle des employés de Sapumijiit;

- soutien et assistance professionnels offerts aux employés de Sapumijit;
- locaux utilisés par les employés de Sapumijit et leurs clients lors des séances de la cour;
- coordination avec la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik et d'autres intervenants des services de justice;
- traduction en inuktitut des documents destinés aux clients;
- traduction en anglais du système SCAVAC (système informatisé de gestion des données statistiques des CAVAC du Québec) devant être utilisé par les employés de Sapumijit;
- entente de financement à long terme de Sapumijit;
- structure organisationnelle de Sapumijit.

Actions pour 2009-2010

- Continuer de suivre les progrès dans la délivrance des services offerts par Sapumijit;
- Recueillir des renseignements sur les compensations qu'ont reçues les résidents du Nunavik victimes d'actes criminels.

PARTIE III

Services correctionnels

1) Agents de probation – Activités et disponibilité au Nunavik

État de situation

Des agents de probation sont en poste de façon permanente au Nunavik depuis les années 1990. Il leur incombe notamment d'évaluer les contrevenants et de préparer des plans d'intervention qui sont soumis aux juges. Les plans d'intervention décrivent les services que devraient recevoir les contrevenants. Les agents de probation assument la responsabilité clinique et légale des contrevenants et contribuent à leur réinsertion sociale.

Il y a actuellement quatre postes d'agent de probation prévus pour le Nunavik. Malheureusement, la Direction générale des services correctionnels du MSP éprouve depuis quelques années des difficultés en ce qui concerne l'embauche d'agents de probation pour le Nunavik. Au début de 2008, le MSP avait comblé les quatre postes. Toutefois, à la fin de l'année, un seul agent de probation travaillait toujours au Nunavik. Le MSP examine actuellement diverses solutions au problème de dotation. Au moins trois nouveaux agents de probation devraient entrer en fonction en 2009.

Actions pour 2009-2010

- Suivre les faits nouveaux concernant les quatre postes d'agent de probation;
- Si un ou plusieurs postes demeurent vacants, recommander des mesures de rechange intérimaires afin que des services adéquats puissent être offerts en vue de permettre la réinsertion des contrevenants dans leur communauté.

2) Agents de réinsertion communautaire

État de situation

Les agents de réinsertion communautaire ont pour mission de favoriser la réinsertion sociale des contrevenants dans leur communauté et dans leur famille après leur incarcération dans un établissement de correction québécois. Ils offrent aussi ce service aux contrevenants soumis à une

ordonnance de sursis, à une ordonnance de probation, à une liberté conditionnelle ou à une absence temporaire. Il y a actuellement quatre agents de réinsertion communautaire en poste au Nunavik, soit un dans chacune des communautés suivantes : Inukjuak, Puvirnituk, Salluit et Kuujuaq. Ce sont des employés de l'ARK, mais ils bénéficient de la supervision professionnelle d'un agent de probation du MSP. Les agents de réinsertion communautaire supervisent les conditions de la libération de leurs clients et collaborent avec les services publics, les ressources communautaires et les aidants naturels, dans le but de résoudre le conflit créé par le délit. Le Programme d'agents de réinsertion communautaire inuits a débuté en 1997. Les fonds nécessaires à la réalisation du Programme proviennent de l'Entente sur le financement global de l'Administration régionale Kativik (Entente Sivunirmut).

Tout comme cela a été le cas pour le MSP avec les agents de probation, l'ARK a éprouvé des difficultés de dotation en 2008. Cependant, depuis le début de 2009, tous les postes d'agents de réinsertion communautaire sont comblés.

D'une manière générale, l'ARK travaille en étroite collaboration avec la Direction générale des services correctionnels du MSP pour améliorer l'organisation et la prestation des services offerts par les agents de réinsertion communautaire. Plus précisément, les sujets suivants sont régulièrement abordés :

- formation;
- supervision des agents de réinsertion communautaire et assistance offerte;
- tâches des agents de probation par rapport à celles des agents de réinsertion communautaire.

Les agents de probation du MSP et les agents de réinsertion communautaire ont assisté à une séance de formation sur la prévention du suicide qui a eu lieu à Val-d'Or au printemps 2009. La Direction générale des services correctionnels du MSP a offert de la formation portant sur divers formulaires administratifs, y compris les rapports d'événement et les rapports de manquement à une ordonnance de probation. La Direction générale a également présenté un document sur les tâches des agents de probation par rapport à celles des agents de réinsertion communautaire.

Actions pour 2009-2010

- Suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce service.

3) Makitautik – Centre résidentiel communautaire

État de situation

La mission du Centre résidentiel communautaire Makitautik est de fournir des services aux hommes inuits soumis à une ordonnance de sursis, à une ordonnance de probation, à une liberté conditionnelle ou à une absence temporaire, afin de les aider à réintégrer leur communauté et à rétablir les liens avec leur famille. Makitautik peut accueillir quatorze clients. Situé à Kangirsuk, le Centre a ouvert ses portes en 1998 et est financé par le MSP.

Makitautik éprouvait des difficultés de fonctionnement depuis un certain temps et, en mai 2006, il a commencé à travailler en étroite collaboration avec le Centre résidentiel communautaire Curé-Labelle à St-Jérôme, afin d'améliorer ses interventions et ses programmes. Le personnel du Centre résidentiel communautaire Curé-Labelle a donné de la formation à celui de Makitautik sur les procédures d'intervention, le counselling et les techniques de soutien. De plus, avant d'arriver à Makitautik, les Inuits étaient censés faire un séjour au Centre résidentiel communautaire Curé-Labelle, afin de commencer à suivre certains programmes et de s'ajuster à la vie dans un tel centre. Malheureusement, seul un Inuit a pu faire une telle transition. On a mis fin au partenariat, car il n'a pas eu l'effet escompté de diriger les clients vers Makitautik.

Tous les centres résidentiels communautaires doivent être certifiés par le MSP, conformément aux normes de certification tripartites (fédérale, provinciale et communautaire). Le processus de certification a lieu aux quatre ans. Les normes portent notamment sur la formation, les compétences requises du personnel, l'expérience et les lieux. La certification de Makitautik a été renouvelée à l'automne 2008.

Pour de multiples raisons, il y a eu très peu de clients qui ont été référés au Centre résidentiel communautaire Makitautik, ce qui s'est répercuté sur son taux d'occupation. Les membres du Groupe de travail ont discuté des façons d'augmenter le nombre de clients qui pourraient être référés à Makitautik, notamment par la Commission québécoise des libérations conditionnelles.

Par ailleurs, les membres du Groupe de travail ont examiné une demande présentée par le maire de Puvirnituk concernant la construction d'un centre résidentiel communautaire. Les membres ont décidé d'évaluer d'abord les intentions et les attentes de la communauté avant d'analyser les besoins d'un tel centre pour les communautés de la baie d'Hudson.

Actions pour 2009-2010

- Inviter des représentants de Makitautik et d'autres intervenants à une réunion du Groupe de travail afin de discuter, notamment, des clients pouvant être référés au Centre résidentiel communautaire Makitautik;
- Faire le suivi de la demande présentée par le maire de Puvirnituk.

PARTIE IV

Services policiers

1) Services policiers et sécurité

État de situation

Le CPRK a été créé en 1996. Sa mission est identique à celle des autres corps policiers du Québec. Pour accomplir sa mission et guider ses relations avec les communautés du Nunavik, le CPRK met en œuvre l'énoncé de mission qui suit :

- Respecter les principes de la *Charte canadienne des droits et libertés* et de la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*;
- Travailler de pair avec l'appareil judiciaire canadien, afin de résoudre les problèmes des collectivités;
- Fournir des services professionnels et veiller à ce que la prestation des services de police soit effectuée avec courtoisie et sans parti pris;
- Travailler avec les collectivités ainsi que les organismes locaux et régionaux, afin de prévenir ou de résoudre des problèmes qui touchent la sécurité et la qualité de vie;
- Promouvoir un environnement créatif et responsable pour permettre à tous les membres du CPRK d'offrir des services de police sociopréventifs.

Le milieu dans lequel le CPRK doit accomplir sa mission est extrêmement complexe. D'abord, le vaste territoire a une population de presque 11 000 habitants vivant dans 14 communautés isolées. En raison de l'isolement, les services offerts par le CPRK sont très décentralisés. Il y a en effet un point de service dans chacune des communautés.

Certains crimes couramment commis dans la région, dont le commerce clandestin d'alcool, le trafic de drogues et les agressions sexuelles, sont difficiles à résoudre et de plus en plus complexes.

Selon une étude récente des causes d'incarcération entre le début de 1999 et juillet 2007², les voies de fait arrivent au premier rang et l'alcool serait une importante « cause sous-jacente ».

En 2008, le nombre de crimes violents a augmenté (incidents impliquant des armes à feu, voies de fait et voies de fait envers des policiers) et la plupart de ces crimes étaient reliés à la consommation de drogues ou d'alcool. De plus, il est particulièrement inquiétant de constater que le taux de violence augmente significativement dans la région. Par exemple, le nombre d'incidents où on a tiré sur des policiers a considérablement augmenté au cours des derniers mois et, au mois de juin 2009, un policier du CPRK a été blessé.

Qui plus est, le CPRK éprouve son lot de difficultés à recruter des policiers et à conserver le personnel suffisant pour satisfaire aux diverses contraintes qu'entraîne la prestation de services policiers en région éloignée. Depuis 1996, pour maintenir en poste cinquante-quatre policiers, le CPRK a dû embaucher en moyenne 37,4 policiers chaque année.

Afin de mieux relever ces défis, le CPRK s'est fixé les objectifs suivants :

- Élaborer un programme de cadets visant à aider à l'épanouissement des jeunes et à les préparer (connaissances et forme physique) à relever éventuellement les défis que comporte la fonction de policier;
- Recruter un nombre suffisant de policiers pleinement qualifiés et les maintenir en poste au sein du CPRK;
- Affecter deux enquêteurs pleinement qualifiés pour travailler au sein d'une escouade mixte CPRK–Sûreté du Québec basée à Kuujuaq;
- Offrir de la formation continue à tous les policiers;
- Lancer des programmes de prévention, notamment des programmes de sensibilisation et des programmes d'information sur la toxicomanie et l'alcoolisme dans les communautés;
- Améliorer la gestion.

² Corps de police régional Kativik. Rapport sur l'évolution du Plan de travail. Ministère de la Sécurité publique du Québec. 31 mars 2008.

Actions pour 2009-2010

- Suivre la réalisation des objectifs que le CPRK s'est fixés.

2) Garde et transport des prévenus

État de situation

Selon l'étude susmentionnée sur les causes d'incarcération des résidents des communautés de la région entre le début de 1999 et juillet 2007, il y a eu plus de 21 000 arrestations. En 2008, près de 4 000 arrestations ont été inscrites dans la région et, de ce nombre, près de 400 prévenus ont été escortés au Sud.

En plus de toutes les autres répercussions graves que ces arrestations ont sur la société, le nombre de personnes que le CPRK arrête, garde et transfère au Sud représente un problème grandissant.

a) Garde des prévenus

État de situation

Dans les communautés les plus peuplées, il y a un nombre suffisant de personnes disposées à assurer la garde des prévenus. Cependant, dans la plupart des communautés, ce sont les policiers qui doivent en assurer la garde. Dans les communautés qui ne comptent que deux policiers, la situation peut devenir dangereuse : si un policier assure la garde d'un prévenu, l'autre policier doit répondre seul aux appels. De plus, une telle situation a pour effet d'augmenter les coûts puisqu'un policier qui garde un prévenu gagne plus cher qu'un gardien civil.

En 2008, les dépenses directes liées à la garde des prévenus se sont élevées à presque 700 000 \$. Ces dépenses n'incluent pas les coûts indirects tels que les infrastructures, l'entretien, etc.

Pour remédier à ces problèmes, le CPRK est en train d'examiner les causes d'arrestation, d'élaborer de nouvelles lignes directrices à l'intention des policiers, d'essayer de trouver de nouvelles façons d'aborder la consommation de drogues et d'alcool et les arrestations qui en découlent. Il aide

aussi à mettre sur pied, en collaboration avec l'ARK, une agence de sécurité privée dans la région qui serait chargée de la garde des prévenus dans chaque communauté.

Actions pour 2009-2010

- Suivre le progrès du projet d'agence de sécurité privée.

b) Transport des prévenus

État de situation

Il incombe au CPRK d'escorter les prévenus aux centres de détention du Sud, habituellement à St-Jérôme ou à Amos. Le CPRK doit s'acquitter de cette responsabilité chaque semaine.

Voici les principaux problèmes rencontrés dans la prestation de ce service :

- délai entre l'arrestation et la comparution de certains suspects;
- absence d'au moins un policier dans une communauté (pendant qu'il escorte un prévenu);
- coûts afférents.

En 2008, les policiers du CPRK ont escorté près de 400 prévenus à Amos. Les prévenus doivent ainsi quitter leur communauté pour trois ou quatre jours. Cependant, il arrive très souvent que cela prenne plus de sept jours pour se déplacer de leur communauté jusqu'à Montréal, puis vers Saint-Jérôme et Amos pour leur comparution et, enfin, revenir dans leur communauté.

Plus d'un million de dollars ont été déboursés pour les dépenses de déplacement des escortes seulement. Si l'on ajoute d'autres coûts directs (tels que les heures normales de travail et les heures supplémentaires payées aux policiers), les dépenses directes engagées pour escorter les prévenus s'élèvent à plus de 1 140 000 \$ annuellement. Et, bien entendu, c'est sans compter les coûts indirects tels que le remplacement des policiers.

Actions pour 2009-2010

- Discuter de la question du transport des prévenus avec la Table de concertation de la cour itinérante, afin de trouver des façons de résoudre les problèmes liés aux ressources humaines et aux coûts.

PARTIE V

Autres questions

1) Nunavut – Collaboration possible et mise en commun de l'expertise

État de situation

Certains problèmes sociaux et types de crimes commis au Nunavut sont semblables à ceux que l'on rencontre au Nunavik. C'est pourquoi des discussions informelles ont eu lieu entre le MJQ et le ministère de la Justice du Nunavut concernant la possibilité de tenir des réunions entre les directeurs et les travailleurs de première ligne des services de justice des deux régions.

Action pour 2009-2010

- Tenir des discussions en vue de créer un forum pour les représentants du Nunavut et du Nunavik.

2) Rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et adoption traditionnelle

État de situation

Le 27 juin 2007, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a rendu public un rapport d'enquête portant sur les services de protection de la jeunesse au Nunavik. Le rapport aborde la détresse profonde que vivent les enfants du Nunavik ainsi que les responsabilités de tous les fournisseurs de services, les gouvernements, les organismes, les sociétés et les communautés. Le rapport contient des recommandations pour la mise en place de conditions favorables pour les jeunes du Nunavik.

Un certain nombre de ces recommandations concernent la justice et portent plus précisément sur l'adoption traditionnelle, la technologie de la vidéoconférence pour les cas de protection de la jeunesse, l'augmentation du nombre de jours que siège la cour itinérante et l'évaluation de la possibilité d'assigner un juge résident de la Cour du Québec au Nunavik.

Les questions de la technologie de la vidéoconférence, des audiences de la cour et de la désignation d'un juge résident de la cour du Québec au Nunavik pour les dossiers jeunesse ont été examinées par les membres du Groupe de travail sous le thème des services de justice.

En ce qui concerne l'adoption traditionnelle, le MJQ a mis sur pied en avril 2008 un groupe de travail dont le mandat est d'analyser les pratiques de l'adoption traditionnelle dans les communautés autochtones du Québec et de proposer des conditions, des actions et des moyens qui pourraient être mis en place dans l'éventualité où l'adoption traditionnelle serait reconnue dans ces communautés. Le groupe de travail a pour objectifs de produire un rapport pour donner une vue d'ensemble sur les pratiques de l'adoption traditionnelle au Québec, d'examiner les tendances sur la reconnaissance légale des pratiques de l'adoption traditionnelle dans les pays comptant des populations autochtones, de définir les bases, la nature, les caractéristiques et les objectifs de l'adoption traditionnelle dans les milieux autochtones au Québec et, au besoin, de recommander des scénarios ou des hypothèses visant à reconnaître l'adoption traditionnelle dans la législation québécoise.

Le groupe de travail est présidé par le MJQ et la Société Makivik y est représentée. Des consultations auprès des communautés concernées sont prévues avant que le groupe de travail ne formule ses recommandations.

Actions pour 2009-2010

- Suivre le développement des recommandations formulées par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

3) Plan d'action en matière de violence conjugale

État de situation

Le plan d'action en matière de violence conjugale est une initiative du gouvernement du Québec pour la période allant de 2004 à 2009. La Société Makivik élabore actuellement une campagne pour le Nunavik en collaboration avec la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik. Elles ont conçu une affiche et travaillent à un spectacle de marionnettes avec le Théâtre Parminou.

Actions pour 2009-2010

- Suivre les progrès de l'organisation de la campagne ciblant le Nunavik.

PARTIE VI

1) Rapports antérieurs

Il existe d'autres rapports sur les services de justice et les services correctionnels au Nunavik. Un résumé des recommandations contenues dans ces rapports apparaît aux annexes 1 à 4. Le Groupe de travail consultera les rapports au cours de ses discussions, car certaines de ces recommandations peuvent être encore pertinentes. Les recommandations qui apparaissent aux annexes 1 à 4 ont été tirées des rapports suivants :

- *Ouvrir la piste vers un meilleur avenir*, Groupe de travail inuit sur la justice, Rapport final, 1993;
- *Rapport du comité de travail mixte sur la gestion des sentences en milieu inuit*, janvier 2002;
- *Enquête portant sur les services de protection de la jeunesse dans la baie d'Ungava et la baie d'Hudson, Nunavik, Rapport, conclusions d'enquête et recommandations*, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, avril 2007;
- *La justice en milieu autochtone : vers une plus grande synergie*, Rapport du groupe de travail composé de représentants de la Cour du Québec, du ministère de la Justice, du directeur des poursuites criminelles et pénales et du Secrétariat aux affaires autochtones, janvier 2008.

2) Réalisations en 2008-2009

Même si le Groupe de travail en était à sa première année d'activités et malgré le fait qu'il a consacré beaucoup de temps et d'énergie à déterminer les questions qu'il allait examiner et à élaborer une méthode de travail, il a tout de même atteint les résultats suivants en 2008-2009 :

- Collecte de renseignements et de statistiques sur de nombreuses questions décrites dans le présent rapport;

- Conception, impression et distribution d'une affiche qui indique en détail les services juridiques disponibles aux résidents du Nunavik;
- Lancement d'un projet pilote utilisant la technologie de la vidéoconférence au palais de justice de Kuujjuaq pour les infractions aux règlements municipaux;
- Mandat confié à un chercheur pour analyser les dossiers criminels ouverts dans les communautés du Nunavik entre 2002 et 2008;
- Mandat confié à un chercheur pour étudier l'impact des services d'aide juridiques sur les résidents et le système judiciaire;
- Amélioration des communications entre les divers organismes participant au Groupe de travail.

CONCLUSION ET PRIORITÉS POUR 2009-2010

La première année d'activités du Groupe de travail a permis aux parties d'entamer des discussions sur diverses questions concernant la prestation des services de justice, des services policiers et des services correctionnels au Nunavik. Les membres du Groupe de travail sont d'avis que les discussions qu'ils ont tenues en 2008-2009 ont abouti à des mesures concrètes et que d'autres mesures seront élaborées l'an prochain.

Comme certaines questions sont complexes et nécessitent de la recherche et des solutions à long terme et que de nouvelles questions surgiront de temps à autre, il est prévu que le Groupe de travail devienne un forum permanent où les parties pourront discuter et proposer des solutions, afin d'améliorer la prestation des services de justice, des services policiers et des services correctionnels pour les résidents du Nunavik.

Les membres du Groupe de travail ont proposé pour 2009-2010 des objectifs et des actions réalistes pour chacune des questions spécifiques. Cependant, comme des actions importantes doivent être réalisées pour améliorer le système de justice au Nunavik, les membres du Groupe de travail concentreront leurs efforts sur les priorités suivantes :

- calendrier de la cour itinérante et délai;
- comparution et transport des prévenus;
- comités de justice communautaire;
- référence de clients au Centre résidentiel communautaire Makitautik.

ANNEXES

**RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS DES
RAPPORTS ANTÉRIEURS PORTANT SUR LES SERVICES DE JUSTICE ET
LES SERVICES CORRECTIONNELS AU NUNAVIK**

ANNEXE 1

**OUVRIR LA PISTE VERS UN MEILLEUR AVENIR –
RAPPORT FINAL DU GROUPE DE TRAVAIL INUIT SUR LA JUSTICE**

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA JUSTICE AU NUNAVIK

Ouvrir la piste vers un meilleur avenir Rapport final du Groupe de travail inuit sur la justice 1993

| PROBLÉMATIQUES | RECOMMANDATIONS |
|----------------|-----------------|
|----------------|-----------------|

| | |
|--|--|
| <p>Mesures préventives:</p> | <ul style="list-style-type: none">• Nous recommandons d'entreprendre des recherches sur le crime, la récidive et d'autres facteurs socio-économiques du Nunavik de manière à obtenir l'information factuelle, notamment les statistiques, sur le crime et ses causes au Nunavik.• On doit élaborer, pour la région du Nunavik dans son ensemble et pour chaque collectivité, un programme exhaustif de loisirs destiné aux jeunes et aux adultes. Ce programme comprendra non seulement l'infrastructure de loisir dans chaque collectivité, mais le financement requis pour l'embauche du personnel, notamment des animateurs, l'achat d'équipement et de fournitures ainsi que le fonctionnement et l'entretien des installations.• Il importe d'établir, dans au moins deux localités de la région du Nunavik, des centres de soins et de réhabilitation pour alcooliques et toxicomanes. Le gouvernement doit fournir le financement requis non seulement pour construire de tels centres, mais aussi pour les doter d'un personnel permanent et en assurer le fonctionnement et les programmes.• Il est urgent de mettre en œuvre les recommandations, publiées le 25 janvier 1989, du rapport du <i>comité interministériel sur l'abus de drogues et de l'alcool</i>, lesquelles sont résumées aux pages 97 à 102 du présent rapport.• En regard des services de santé mentale dans la région du Nunavik, le gouvernement du Québec doit mettre en œuvre, à titre d'étape initiale, le plan publié en décembre 1991 par le C.R.S.S.S. Kativik, et intitulé <i>Regional Service Organization Plan</i>.• Il faut élaborer et mettre en œuvre des programmes adéquats d'éducation du public relativement aux causes, aux effets et au traitement approprié des problèmes sociaux dans la région du Nunavik et relativement à l'administration de la justice dans cette région. Un financement adéquat doit être fourni à cette fin par le gouvernement, et ces programmes d'éducation doivent faire plein usage de tous les moyens médiatiques, y compris des vidéos, des publications mensuelles destinées à la région, des envois postaux dans les foyers inuit et des tournées régulières d'information et de consultation dans les collectivités. En outre, les fonds nécessaires doivent être libérés pour former des animateurs inuit et les maintenir en place. Le Groupe de travail inuit sur la justice peut jouer un rôle permanent à cet égard. |
| <p>Rôle du droit coutumier et des traditions des Inuit :</p> | <ul style="list-style-type: none">• On doit entreprendre des recherches sur la nature et la portée du droit coutumier et des traditions des Inuit, de sorte que tant le |

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA JUSTICE AU NUNAVIK

Ouvrir la piste vers un meilleur avenir Rapport final du Groupe de travail inuit sur la justice 1993

| PROBLÉMATIQUES | RECOMMANDATIONS |
|---|---|
| | <p>gouvernement du Québec que les Inuit du Nunavik puissent préciser exactement ce que sont ces coutumes et traditions.</p> <ul style="list-style-type: none">• Il faut élaborer des programmes de formation et d'éducation obligatoires, destinés à tout le personnel intervenant dans le système de justice au Nunavik.• On doit créer un Groupe d'étude tripartite (Québec, Canada, Inuit) et le charger d'élaborer un plan d'action en vue d'intégrer les coutumes et traditions inuit au droit positif et aux règles de procédure présentement applicables au Nunavik en matière criminelle. Cette recommandation est considérée comme une mesure provisoire, jusqu'à ce que les Inuit du Nunavik possèdent leur propre système de justice. |
| Application de la loi (police): | <ul style="list-style-type: none">• A titre de mesure immédiate et urgente, il importe de créer un Groupe d'étude (composé de représentants du Québec, de l'Administration régionale Kativik et du Groupe de travail inuit sur la justice) et de le charger d'élaborer un plan d'action en vue de former un corps de police régional pour le Nunavik, tel plan devant inclure des propositions quant à la sélection, à la formation et au déploiement des policiers, quant à la taille et à la nature du corps de police et quant aux installations et à l'infrastructure requises.• A titre de mesure immédiate et provisoire, la Sûreté du Québec doit fournir les services de police et de protection à toutes les collectivités du Nunavik, ceci après les avoir consultées et seulement jusqu'à ce que soit établi un corps de police régional inuit.• L'alinéa 21.0.3 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, qui limite la présence de policier aux seules collectivités comptant 500 personnes ou plus, doit être modifié afin d'éliminer cette restriction et de permettre la livraison de services policiers dans chaque collectivité du Nunavik sans égard à la taille de sa population. |
| Représentation juridique (accès aux conseils juridiques) : | <ul style="list-style-type: none">• Nous recommandons la création d'un Groupe d'étude (composé de représentants du Québec, de l'Administration régionale Kativik et du Groupe de travail inuit sur la justice), chargé spécifiquement de traiter des besoins de la région du Nunavik en regard de l'aide juridique en matières civiles et criminelles. Nous recommandons en outre que le modèle utilisé dans les Territoires du Nord-Ouest relativement à la livraison des services d'aide juridique soit examiné de près, car il est instructif. Le Groupe de travail inuit sur la justice doit consulter davantage les collectivités sur les |

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA JUSTICE AU NUNAVIK

Ouvrir la piste vers un meilleur avenir Rapport final du Groupe de travail inuit sur la justice 1993

| PROBLÉMATIQUES | RECOMMANDATIONS |
|----------------|-----------------|
|----------------|-----------------|

| | |
|---|--|
| | <p>besoins en terme d'aide juridique, les implications budgétaires liées à ces besoins, ainsi que les moyens d'optimiser la livraison des services. Nous recommandons de plus que le Québec finance adéquatement le Groupe de travail inuit sur la justice, lequel devra remplir son mandat en une année et déposer un rapport auprès du Ministère de la Justice, de l'Administration régionale Kativik et de la Société Makivik.</p> |
| <p>L'appareil judiciaire et les options de rechange :</p> | <ul style="list-style-type: none">• Les dispositions du Chapitre 20 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, relatives à la formation du personnel non inuit des tribunaux en regard des usages, des coutumes, de la tradition et de la psychologie des Inuit, doivent être pleinement mises en application.• On doit créer des services adéquats d'interprétation judiciaire et de traduction juridique pour le Nunavik.• Considérant que le système actuel prévoit la participation de la collectivité au processus de l'imposition des peines, le Ministère de la Justice du Québec doit pleinement respecter les dispositions de l'alinéa 20.0.24 du la Convention de la Baie James et du Nord québécois, en modifiant le Code criminel et les règles de procédure de la Cour du Québec, et en apportant toute autre modification nécessaire pour obliger les tribunaux à prévoir la pleine participation de la communauté à l'imposition des peines.• Il importe d'établir de nouveaux mécanismes de résolution de conflits dans la région du Nunavik afin de favoriser une participation accrue de la population locale et de la communauté au processus de prise de décision et pour faire en sorte que les valeurs culturelles et traditionnelles soient davantage prises en compte. En particulier, le Groupe de travail recommande à cet égard les changements suivants :<ul style="list-style-type: none">• Chaque communauté doit disposer d'un tribunal local (juge laïque inuit) ;• Les juges laïques inuit doivent recevoir la formation appropriée en matière de droit, de procédure et d'administration générale des tribunaux ;• Les tribunaux locaux devraient traiter des délits criminels mineurs, car, dans ce domaine, les délais du système actuel sont trop longs et injustifiables ;• Sur le plan de la structure, chaque tribunal devrait se fier, en regard des sanctions à imposer, aux recommandations d'un groupe d'aînés de la collectivité ; |

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA JUSTICE AU NUNAVIK

Ouvrir la piste vers un meilleur avenir Rapport final du Groupe de travail inuit sur la justice 1993

| PROBLÉMATIQUES | RECOMMANDATIONS |
|----------------|-----------------|
|----------------|-----------------|

| | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">• Il importe que la région du Nunavik dispose d'une cour itinérante ayant juridiction sur les crimes plus graves, tels que le meurtre, les voies de fait, etc. ;• La cour itinérante aurait deux divisions, l'une pour la côte de la baie d'Ungava, l'autre, pour la côte de la baie d'Hudson ;• Le poste de juge à la cour itinérante régionale serait d'abord occupé par un autochtone, mais devrait éventuellement être rempli par un Inuit adéquatement formé ;• Les deux divisions du tribunal régional itinérant seraient supervisées par un juge en chef, dont le rôle serait de conseiller et de guider les juges, de rester à leur disposition pour des cas problématiques et de voir en général à ce que les divisions fournissent des services de qualité ;• Les sanctions employées par les tribunaux locaux et par la cour itinérante régionale doivent être ajustées de manière à satisfaire aux traditions, coutumes, valeurs et besoins des Inuit. A cet égard, tout crime impliquant l'usage de la violence ou d'une arme exige des sanctions beaucoup plus sévères que celles présentement appliquées ;• Certains comportements, par exemple l'inhalation de dissolvants, entraînent des problèmes juridiques si graves pour la société qu'ils devraient être considérés comme des délits criminels, même s'ils ne le sont pas présentement. Comme il est impossible d'entièrement prohiber l'usage de dissolvants, il faut trouver des moyens d'empêcher la pratique consistant à inhaler ces produits ;• A long terme, viser à remplacer le système actuel par le tribunal local (juges laïques inuit) et la cour itinérante régionale, sous réserve d'en assurer le financement et de former adéquatement son personnel. Entretemps, le système présentement en vigueur continuera d'opérer, mais devrait être modifié et amélioré de sorte qu'en soient rectifiés les déficiences et les problèmes ;• En regard du droit positif devant être appliqué par le tribunal local et régional de la cour itinérante du Nunavik, on doit viser à long terme l'application d'un code criminel inuit. Ce dernier devrait être rédigé de manière à refléter |
|--|--|

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA JUSTICE AU NUNAVIK

Ouvrir la piste vers un meilleur avenir Rapport final du Groupe de travail inuit sur la justice 1993

| PROBLÉMATIQUES | RECOMMANDATIONS |
|--|---|
| | <p>les coutumes, traditions, usages et besoins des Inuit. De toute évidence, une telle entreprise exigera du temps et, dans l'intervalle, le Code criminel canadien doit continuer de s'appliquer aux Inuit du Nunavik, sous réserve des modifications requises pour qu'il tienne compte de leurs coutumes, traditions, usages et besoins ;</p> <ul style="list-style-type: none">• Charger le Ministère de la Justice, la Commission scolaire Kativik et le Groupe de travail inuit sur la justice d'élaborer conjointement un programme d'information sur tous les aspects du présent système de justice. Tout le matériel d'information mis au point à cet égard devrait être disponible en inuktitut ainsi qu'en anglais et en français ;• Il importe que le Ministère de la Justice finance adéquatement le Groupe de travail inuit sur la justice de sorte que ce dernier puisse poursuivre, en collaboration avec le Ministère, le processus de consultation dans les collectivités du Nunavik afin de raffiner davantage les options de rechange propres à résoudre les conflits dans les collectivités ;• Etablir, dans la région située au nord du 55^{ème} parallèle, un nouveau district judiciaire qui prendra le nom de «Nunavik», dont le siège sera situé dans la région. |
| Établissements et services correctionnels (de détention) : | <ul style="list-style-type: none">• Le Groupe de travail inuit sur la justice recommande de fonder, au Nunavik, des établissements appropriés de détention pour les contrevenants inuit. A cette fin, nous recommandons la création d'un Groupe d'étude, formé de représentants du Ministère de la Justice, du Ministère de la Sécurité publique, de l'Administration régionale Kativik et du Groupe de travail inuit sur la justice. Ce groupe d'étude sera chargé de préparer un projet visant le type et l'emplacement des établissements de détention qui conviendraient au Nunavik ainsi que les programmes de réhabilitation et de soins devant être adoptés dans ces établissements.• On doit doter tout établissement de détention situé dans la région du Nunavik d'un personnel en majorité inuit, financé par le Québec et le Canada, ainsi que de programmes d'aide, de réinsertion sociale et de traitement pareils à ceux dont disposent les installations du Sud.• Il faut faire en sorte que le gouvernement respecte et favorise le droit des Inuit à être détenu dans leur région, tel que le prévoit le |

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA JUSTICE AU NUNAVIK

Ouvrir la piste vers un meilleur avenir Rapport final du Groupe de travail inuit sur la justice 1993

| PROBLÉMATIQUES | RECOMMANDATIONS |
|---|---|
| | <p>chapitre 20 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois.</p> <ul style="list-style-type: none">• Le Groupe de travail inuit sur la justice doit poursuivre ses recherches, études et consultations sur les solutions de rechange à l'incarcération, en portant une attention particulière aux options retenues ailleurs dans le Nord et dans les collectivités autochtones, notamment en Colombie-Britannique et en Alaska.• Il importe que le Nunavik dispose d'établissements correctionnels équivalents à ceux des Territoires du Nord-Ouest. A cet égard, les centres correctionnels d'Iqaluit sont très instructifs. |
| Réinsertion dans le milieu et solutions de rechange à l'incarcération : | <ul style="list-style-type: none">• On doit augmenter immédiatement le nombre d'agents de probation pour la région du Nunavik et exige d'eux qu'ils soient domiciliés dans la région.• Le Ministère de la Justice, l'Administration régionale Kativik et la Commission scolaire Kativik doivent mettre sur pied un programme d'éducation du public visant à expliquer à la population du Nunavik le but et le rôle de la probation et de la libération conditionnelle, les solutions de rechange à l'incarcération, ainsi que l'importance de superviser, au niveau de la collectivité, les contrevenants qui ne sont pas incarcérés.• Il faut mettre en œuvre les recommandations du rapport du C.R.S.S.S. Kativik portant sur les services de réadaptation destinés aux jeunes (contrevenants). Le rapport recommande notamment d'offrir des services en institutions, en centres d'accueil et dans la collectivité.• Les collectivités doivent avoir le maximum d'occasions de participer à la planification, à la mise en œuvre, à l'exploitation et à l'embauche du personnel de tout centre d'accueil, maison de transit ou établissement de traitement post-incarcération, situé au Nunavik.• Le Ministère de la Justice, le Ministère de la Sécurité publique, le C.R.S.S.S. et le Groupe de travail inuit sur la justice doivent créer un groupe d'étude, lequel sera chargé de déterminer les besoins réels relativement aux établissements oeuvrant à la réinsertion dans le milieu, y compris les maisons de transit, les centres d'accueil et les établissements de traitement post-incarcération. Le groupe d'étude tiendra compte du rapport du C.R.S.S.S. Kativik sur les installations de réadaptation de la jeunesse. |
| Autres recommandations : | <ul style="list-style-type: none">• Nous recommandons que les gouvernements du Canada et du Québec créent, sans plus tarder, des services de traduction et |

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA JUSTICE AU NUNAVIK

**Ouvrir la piste vers un meilleur avenir
Rapport final du Groupe de travail inuit sur la justice
1993**

| PROBLÉMATIQUES | RECOMMANDATIONS |
|-----------------------|------------------------|
|-----------------------|------------------------|

| | |
|--|--|
| | <p>d'interprétation, dotés d'un financement adéquat, afin de traduire tous les principaux documents, films, vidéos, émissions de télévision et de radio, rapports gouvernementaux et documents connexes relatifs aux questions d'administration de la justice touchant le Nunavik. Ces services doivent être établis avec la participation du Groupe de travail de manière à assurer que les Inuit du Nunavik jouent un rôle adéquat dans la structuration et la livraison des services de traduction et d'interprétation.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les gouvernements du Canada et du Québec doivent conjointement financer la poursuite des recherches et des consultations du Groupe de travail inuit sur la justice, de sorte que ce dernier puisse aider à assurer la mise en œuvre des recommandations du présent rapport.• Le Groupe de travail inuit sur la justice doit se voir confier par l'Administration régionale Kativik et la Société Makivik un mandat supplémentaire afin de poursuivre les consultations auprès des collectivités sur des questions telles que les nouveaux mécanismes de résolution de conflits, les services de police, les établissements de détention. En outre, ce mandat comporterait la participation du Groupe de travail inuit sur la justice aux divers groupes d'étude dont la création est recommandée ci-dessus ainsi qu'à la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations présentées dans ce rapport. |
|--|--|

ANNEXE 2

**RAPPORT DU COMITÉ DE TRAVAIL MIXTE SUR LA
GESTION DES SENTENCES EN MILIEU INUIT**

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA JUSTICE AU NUNAVIK

Rapport du Comité de travail mixte sur la gestion des sentences en milieu inuit

| PROBLÈMES | RECOMMANDATIONS |
|-----------|-----------------|
|-----------|-----------------|

| | |
|--|---|
| <p>Au regard des services correctionnels en milieu fermé :</p> | <ul style="list-style-type: none">• Que les justiciables inuits puissent purger leur peine d'incarcération dans un établissement correctionnel de détention situé au Nunavik.• Que tout établissement correctionnel de détention au Nunavik soit en mesure d'assurer à la fois la garde des personnes en attente de leur comparution et la détention des personnes devant purger une peine d'incarcération.• Que les régions de la Baie d'Hudson et de la Baie d'Ungava soient dotées respectivement d'un établissement correctionnel à vocation mixte et que chaque établissement soit en mesure d'assurer la garde temporaire de la clientèle juvénile et féminine.• Que chaque établissement correctionnel ait une capacité approximative de 30 places et qu'il reflète les besoins particuliers des sous-régions en prenant compte les statistiques déposées par les membres du groupe de travail dans le cadre de ses travaux.• Que chaque établissement correctionnel à vocation mixte accorde une place importante à la langue inuktitut dans son fonctionnement quotidien, développe une programmation de services et d'activités tenant compte des us et coutumes et des valeurs traditionnelles et socioculturelles des Inuits. Chaque établissement correctionnel devrait susciter la contribution des ressources locales et régionales du Nunavik tant publiques que privées pour élaborer des programmes internes de réinsertion sociale et pour gérer des programmes externes de réinsertion sociale.• Que chaque établissement correctionnel établisse avec des organismes de services publics et privés tels que la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, la Commission scolaire Kativik et les centres d'emplois locaux, des ententes de services pour assurer les contributions communautaires nécessaires à la réinsertion sociale des Inuits incarcérés.• Que des mesures soient prises immédiatement :<ul style="list-style-type: none">• pour offrir un programme de formation de base au personnel inuit embauché occasionnellement pour la garde des contrevenants inuits ;• pour favoriser le recrutement du personnel inuit et amorcer à court terme leur formation ;• pour allouer à la Direction régionale Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec les ressources financières nécessaires pour assurer cette formation ;• pour explorer des formules novatrices pour la gestion du personnel et des établissements correctionnels au |
|--|---|

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA JUSTICE AU NUNAVIK

Rapport du Comité de travail mixte sur la gestion des sentences en milieu inuit

| PROBLÈMES | RECOMMANDATIONS |
|--|---|
| | <p>Nunavik.</p> <ul style="list-style-type: none">• Que, dans l'immédiat, des mesures soient prises par le ministère de la Sécurité publique pour supporter financièrement, à l'égard des justiciables inuits incarcérés au Sud, le recours au programme d'absence temporaire afin de favoriser le maintien et l'amélioration des liens familiaux dans le cadre du plan d'intervention correctionnel.• Que des mesures immédiates soient prises pour que la communauté inuite soit représentée dès maintenant au sein de la Commission québécoise des libérations conditionnelles dans les fonctions de commissaires communautaires et que les commissaires permanents actuellement en fonction soient sensibilisés et informés des réalités particulières au Nunavik et des ressources qui s'y trouvent.• Que des mesures immédiates soient prises pour que les audiences de la Commission à l'égard d'inuits séjournant au centre Makitautik de Kangirsuk aient lieu au Nunavik.• Que, dans la perspective de la mise en place d'établissements correctionnels au Nunavik, des commissaires permanents soient désignés sur ce territoire et que les audiences concernant les détenus inuits aient lieu au Nunavik.• Que des sessions d'information quant à la nature, au fonctionnement et aux services dans un établissement correctionnel soient offertes aux communautés inuites et qu'une consultation soit entreprise sur l'emplacement de tels établissements au Nunavik. |
| <p>Au regard des services correctionnels en milieu ouvert :</p> | <ul style="list-style-type: none">• Que l'expérience des agents de probation et des agents inuits de réinsertion communautaire exerçant au Nunavik soit mise à contribution dans le développement des programmes et des services correctionnels au Nunavik en contribuant à la sensibilisation des membres du réseau des services publics et privés aux besoins des contrevenants inuits.• Que l'approche holistique, le recours aux aînés et aux initiatives, tel « <i>On the land program</i> », soient intégrés aux activités correctionnelles du milieu ouvert.• Que l'évaluation des services donnés par les ressources communautaires ayant une entente de service avec la DGSC soit complétée annuellement de façon à statuer sur le développement de services similaires.• Que des ressources humaines additionnelles soient autorisées pour assurer adéquatement la prestation des services correctionnels en milieu ouvert au Nunavik : |

GROUPÉ DE TRAVAIL SUR LA JUSTICE AU NUNAVIK

Rapport du Comité de travail mixte sur la gestion des sentences en milieu inuit

| PROBLÈMES | RECOMMANDATIONS |
|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none">• en augmentant de quatre à huit le nombre d'agents de réinsertion communautaire afin de favoriser l'expérimentation de divers programmes culturellement plus appropriés aux réalités du Nunavik ;• en augmentant de quatre à six le nombre d'agents de probation résidant sur le territoire du Nunavik afin de mieux répondre aux demandes du tribunal, de réaliser l'intervention auprès des clientèles confiées par les tribunaux et d'offrir une plus grande disponibilité de services-conseils auprès des partenaires immédiats et des communautés inuites ;• en pourvoyant le Nunavik d'un poste de coordination régionale spécifiquement responsable de favoriser le maintien et le développement d'initiatives correctionnelles communautaires ainsi que de soutenir la mobilisation des communautés locales désireuses d'innover en cette matière. |
| Au regard des secteurs connexes au domaine correctionnel : | <ul style="list-style-type: none">• Que l'on envisage, après analyse, l'utilisation d'un système de vidéocomparution tel que le permet l'article 515 (2.2) et (2.3) du Code criminel dont le système serait localisé à Kuujjuak de même qu'à Kuujjuarapik, en lien avec le palais de justice d'Amos. De plus, que le ministère de la Justice accroisse ses efforts, avec l'aide de la partie inuite, en vue d'envisager principalement là où les avocats sont présents sur le territoire, que des juges de paix soient nommés et disponibles en ayant les pouvoirs en cette matière.• Que les actions entreprises par le ministère de la Justice en collaboration avec le milieu inuit, visant le développement de comités de justice et d'un système de juges de paix pouvant intervenir dans divers domaines, se poursuivent et que les divers intervenants judiciaires collaborent en ce sens auprès de ces instances.• Que le ministère de la Justice ajuste son budget pour la prestation de services en regard des recommandations mentionnées dans les rapports traitant de l'administration de la justice au Nunavik et celle découlant des recommandations proposées en matière correctionnelle.• Que, de concert avec les représentants du Nunavik, les ministères de la Justice et de la Sécurité publique reconnaissent et supportent financièrement un mécanisme permanent dont les |

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA JUSTICE AU NUNAVIK

**Rapport du Comité de travail mixte sur la
gestion des sentences en milieu inuit**

PROBLÈMES

RECOMMANDATIONS

membres se réuniraient bisannuellement afin de discuter des divers enjeux et actions à entreprendre liées à la prévention du crime, à l'administration de la justice et aux services correctionnels au Nunavik.

ANNEXE 3

**ENQUÊTE PORTANT SUR LES SERVICES DE PROTECTION
DE LA JEUNESSE DANS LA BAIE D'UNGAVA ET
LA BAIE D'HUDSON - NUNAVIK –
RAPPORT, CONCLUSIONS D'ENQUÊTE ET RECOMMANDATIONS -
COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET
DES DROITS DE LA JEUNESSE**

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA JUSTICE AU NUNAVIK

Enquête portant sur les services de protection de la jeunesse dans la baie d'Ungava et la baie d'Hudson - Nunavik – Rapport, conclusions d'enquête et recommandations Commission des droits de la personne et des droits de la Jeunesse (Avril 2007)

| PROBLÉMATIQUES | RECOMMANDATIONS |
|-----------------------|------------------------|
|-----------------------|------------------------|

Plusieurs recommandations furent émises par la Commission à son rapport, et plus spécifiquement en matière de **Justice** :

| | |
|--|---|
| L'adoption: | <ul style="list-style-type: none">• Que le ministre de la Santé et des Services sociaux et le ministre de la Justice s'assurent que toute adoption dite traditionnelle soit évaluée comme un projet de vie permanent et qu'elle soit précédée d'une évaluation psychosociale de l'enfant, ainsi que des postulants à l'adoption. |
| L'administration de la Justice: | <ul style="list-style-type: none">• Que le ministre de la Justice:<ul style="list-style-type: none">• mette en place tous les moyens requis pour limiter les déplacements des enfants, notamment l'utilisation de la vidéoconférence ;• augmente le nombre de jours d'audience de la cour itinérante ;• évalue la possibilité s'assigner un juge résident au Nunavik. |
| Pour la sécurité et le développement des enfants, un appel à tous : | <ul style="list-style-type: none">• La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse demande à la Société Makivik et à toutes les autorités concernées de prendre le leadership, afin de réunir les conditions favorables à la protection des enfants et qui tiennent à la fois compte de leur intérêt supérieur et des réalités propres au Nunavik. |

ANNEXE 4

**LA JUSTICE EN MILIEU AUTOCHTONE:
VERS UNE PLUS GRANDE SYNERGIE**

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA JUSTICE AU NUNAVIK

La justice en milieu autochtone : vers une plus grande synergie

| PROBLÉMATIQUES | RECOMMANDATIONS |
|----------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none">• Modifier l'organisation administrative de la Cour du Québec, du ministère de la Justice et du Directeur des poursuites criminelles et pénales pour améliorer l'administration de la justice en milieu autochtone en procédant à :<ul style="list-style-type: none">• la création d'un poste d'un juge responsable des affaires autochtones pour gérer les activités de la Cour du Québec liées à cette question;• la création, au sein de l'organisation administrative supérieure du ministère de la Justice, d'une entité responsable des questions liées à l'administration de la justice en milieu autochtone;• la nomination d'un procureur en chef responsable de superviser et de diriger les opérations des procureurs aux poursuites criminelles et pénales actifs auprès des Autochtones. (p. 43)• Mettre sur pied, dans les meilleurs délais, un comité consultatif regroupant le représentant de la Cour du Québec, le représentant du ministère de la Justice et le représentant de la poursuite dans le but d'améliorer et d'accroître les services de justice en milieu autochtone. (p. 43)• Mettre en place des mécanismes d'échanges avec les divers partenaires associés à la mission du ministère de la Justice de même qu'avec le milieu autochtone, à la suite d'une consultation des différentes nations autochtones concernées. (p. 43-44)• Sensibiliser le ministère de la Sécurité publique aux orientations préconisées, et évaluer la pertinence d'adjoindre ce ministère aux travaux du comité consultatif en raison des liens étroits qui le lient aux activités judiciaires. (p. 44) |



Justice
Québec

Sécurité publique
Québec



WORKING GROUP ON JUSTICE IN NUNAVIK

REPORT FOR THE YEAR 2008–2009

JUNE 2009

TABLE OF CONTENTS

| | |
|---|----|
| INTRODUCTION | 5 |
| PART I..... | 6 |
| 1) Mandate..... | 6 |
| 2) Composition of the Working Group..... | 7 |
| 3) Meetings of the Working Group | 8 |
| 4) Status report – General and specific issues discussed..... | 8 |
| PART II..... | 9 |
| JUSTICE SERVICES..... | 9 |
| 1) Itinerant court and complementary services..... | 9 |
| 2) Public information | 15 |
| 3) Community justice committees | 15 |
| 4) Crime Victims Assistance Centre (Sapumijit)..... | 16 |
| PART III..... | 18 |
| CORRECTIONAL SERVICES..... | 18 |
| 1) Probation officers – Activities and availability in Nunavik..... | 18 |
| 2) Community reintegration officers | 18 |
| 3) Makitautik – Community residential centre..... | 20 |
| PART IV..... | 22 |
| POLICE SERVICES..... | 22 |
| 1) Police services and security..... | 22 |
| 2) Guarding services and escort of detainees..... | 24 |
| PART V..... | 26 |
| OTHER ISSUES | 26 |
| 1) Nunavut – Possible collaboration and sharing of expertise..... | 26 |
| 2) Report by the <i>Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse</i> and traditional adoption | 26 |
| 3) Action plan against domestic violence | 27 |
| PART VI..... | 28 |
| 1) Previous Reports | 28 |
| 2) Achievements in 2008–2009..... | 28 |
| CONCLUSION AND PRIORITIES FOR 2009–2010 | 30 |
| APPENDIX | 31 |
| 1) Blazing the trail to a better future - Inuit Justice Task Force Final Report..... | 32 |
| 2) Report of the joint Working Group on sentence management in Nunavik..... | 39 |
| 3) Investigation into child and youth protection services in Ungava Bay and Hudson Bay – Nunavik – Report, conclusions of the investigation and recommendations - Commission des droits de la personne et des droits de la Jeunesse | 43 |
| 4) Justice in Aboriginal Communities: Working to Increase Synergy | 45 |

The Working Group on Justice in Nunavik was created further to a request made by the Chairman of the Kativik Regional Government (KRG) and the President of the Makivik Corporation to the Québec Minister of Justice in 2006. It was agreed that the Working Group's general objectives should be to address different issues identified by Nunavik and Québec representatives and propose solutions or orientations to problems encountered in the rendering of justice and correctional services in Nunavik.

The Working Group began its work in 2008–2009. Its main focus was to gather information on the many different aspects of justice and correctional services, as well as to identify actions required to address the different issues. This report is a summary of the different topics discussed.

In 2009–2010, the Working Group will continue to exchange and gather information. It will also work towards the achievement of the actions identified herein.

PART I

1) Mandate

The Working Group's specific objectives are to investigate and make recommendations to improve access to justice services and the administration of justice in Nunavik.

In particular, the Working Group shall review the following non-exhaustive list of issues:

- access to legal information;
- access to legal services and representation in both civil and criminal matters;
- training for court personnel on Nunavik socio-cultural realities;
- victims' services;
- correctional services;
- policing services in relation to the court system and crime prevention;
- itinerant court: premises for court personnel (lawyers, Sapumijit, etc.) and for the residents of Nunavik, court security, delays in the administration of criminal justice, additional services, etc.;
- collaboration between the court system and community justice committees;
- Inuit customary law and traditions.

The Working Group shall take into consideration the various reports that have been produced in relation to the administration of justice in Nunavik.

The members of the Working Group shall undertake to maintain communication with other committees and groups working in the fields of justice and corrections, and notably with the *Table de concertation de la cour itinérante*¹.

¹ The *Table de concertation de la cour itinérante* (itinerant court advisory committee) is composed of representatives of the main stakeholders involved with the itinerant court. They meet every year to discuss the operation of the itinerant court in Nunavik and Cree territory.

2) Composition of the Working Group

The Working Group is composed of:

- two members appointed by Makivik;
- two members appointed by the KRG, including one representative of the Kativik Regional Police Force (KRPF);
- two members appointed by the *ministère de la Justice du Québec* (justice, MJQ);
- two members appointed by the *ministère de la Sécurité publique du Québec* (public security, MSP).

In 2008–2009, the members were:

For Makivik: M^e Mylène Larivière, legal advisor, and
M^e François Dorval, legal advisor;

For the KRG: M^e Eve-Marie Préfontaine, legal advisor,
Aileen MacKinnon, Interim Chief of the KRPF, and
Laurent Aubut, Executive Deputy Chief of the KRPF (Jobie Epoo,
Interim Chief of the KRPF, for the first two meetings);

For the MJQ: M^e Francine Des Roches, support to judicial activities office, and
M^e Jacques Prigent, Aboriginal affairs office (temporarily replaced by
M^e Marie-Eve Thériault for the last three meetings);

For the MSP: Hugues Tremblay, Aboriginal affairs advisor, and
Mélanie Savoie, negotiations advisor.

3) Meetings of the Working Group

In 2008–2009, the Working Group held six meetings. The meetings took place on the following dates: June 3, 2008, September 22 and 23, 2008, December 10, 2008, February 27, 2009, March 25, 2009, and April 1, 2009. A number of meetings and conference calls were also held to develop this report.

The meetings were chaired by M^e François Dorval who was nominated as president for the first year of activity of the Working Group.

4) Status report – General and specific issues discussed

To achieve its mandate, the Working Group identified an extensive list of issues that were or could be of interest to at least one of the parties. The different issues were analyzed and some orientations regarding the approaches to address the issues were set. Finally, some short-term actions were identified. These steps have permitted specific objectives to be set for 2009–2010. The issues were divided into four general sectors: justice services, correctional services, police services and other issues related to community services and resources. The many specific issues identified in each of these sectors will evolve as the Working Group continues its work.

PART II

Justice Services

1) Itinerant court and complementary services

The itinerant court is one of the main organizations involved in the rendering of justice services in Nunavik. All the parties recognize that the challenges faced by the itinerant court are important and that the operations related to the rendering of justice services in all the communities are complex. The itinerant court and its stakeholders are confronted daily with many tasks and, on occasion, limited resources restrict their actions. The analysis of the itinerant court identified a series of specific issues.

a) **Court schedule and delays**

Status report

Statistics were tabled about the number of itinerant court files open in the communities of Ungava Bay, Hudson Strait and Hudson Bay, the number of trips per community and the number of trips cancelled because of bad weather or mechanical problems. The Nunavik representatives stressed that the cancellation of trips of the itinerant court has a huge impact on the non-visited communities. It is one of the main concerns of the community leaders in Nunavik and solutions must be found as soon as possible.

Considering the size of the communities and the most common type of crimes (crimes against persons), the period before a final judgment is rendered seems long. The Nunavik representatives also claimed that, in some cases, the right to be heard within a reasonable period is not respected. The Working Group considers that steps must be taken to reduce the period between the time an offence is committed and sentencing. Different actions should be examined. In the first place, there is a need to identify the causes of the delays incurred at all steps. These steps include the submission of files to crown prosecutors by police, the laying of charges by crown prosecutors, cancelled court sittings, etc. Different actions or solutions will have to be explored in the coming year such as discussing the issue with the *Table de concertation de la cour itinérante*, increasing the sittings of the itinerant court, setting up a second itinerant court team when necessary, or appointing a resident Québec-court judge in

Nunavik as mentioned in the report by the *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse* (human and youth rights).

The Working Group also decided to improve understanding of the situation through analysis of the different criminal files opened in the communities between 2002 and 2008. A researcher from the Department of Criminology at the *Université de Montréal* has been mandated to perform a study in 2009–2010. The analysis will present the following information: the time taken to handle different cases, the type of offences committed and the sentences ordered based on the offences, and any other relevant information.

Actions for 2009–2010

- Analyze the conclusions of the above-mentioned crime research;
- Identify the causes for the delays incurred at all steps of the judicial process;
- Propose solutions in cooperation with the *Table de concertation de la cour itinérante*;
- Make recommendations to improve the court schedule.

b) Legal services – Hudson coast

Status report

The Working Group thoroughly discussed the issue of the legal services available to the residents of Nunavik. The Nunavik representatives submitted that a legal aid office and a prosecutor's office should be set up for Hudson Bay communities. Reference was made to the report prepared in 1993 by the Inuit Justice Task Force. As some legal services were successfully put in place ten years ago in Kuujuaq for Ungava Bay communities (legal aid, a prosecutor's office, court clerk), the Working Group agreed to study the impact of those services on residents and the justice system. The study will also examine the necessity and feasibility of establishing legal services for the Hudson Bay communities and possible approaches. The Working Group developed the terms of reference for this study and a researcher from the Department of Criminology at the *Université de Montréal* has been mandated to perform the work.

Also, the Working Group initiated discussions regarding legal aid eligibility criteria considering the high cost of living in Nunavik.

Furthermore, the issue of access to services and assistance for civil cases was raised. Information was requested from the legal aid offices at Amos, Val d'Or and Kuujuaq. Statistics should be compiled and recommendations on this issue should be developed in 2009–2010.

Actions in 2009–2010

- Analyze the conclusions of the above-mentioned legal services research;
- Continue discussions on legal aid eligibility criteria;
- Evaluate needs regarding civil matters.

c) Itinerant court premises

Status report

The premises used by the itinerant court in Nunavik are not always suitable. In addition, complaints have been made about the lack of confidentiality, especially for meetings between various court workers and lawyers with their clients.

The information sheets on the situation in each community visited by the itinerant court are currently being updated. They will include a range of information, including a short description of the court premises. The Working Group would like to find solutions to correct the problems encountered. It was agreed to identify priority needs and to suggest ways to provide suitable premises for the itinerant court. It was also decided to forward a letter to the mayors of all the communities to identify places where the itinerant court could sit. The representatives of the communities have already expressed an interest in improving the premises used by the itinerant court. Finally, the question of the availability of a sufficient number of hotel rooms in some of the communities is a concern for the itinerant court.

Actions for 2009–2010

- Continue discussions on the different premises used by the itinerant court;
- Follow up with the mayors regarding the needs of the itinerant court in their respective community;
- Look into options to ensure that the itinerant court sits in suitable places.

d) Court security

Status report

For many years, different stakeholders have raised the issue of court security. Various options have been explored but none had been implemented before last year.

In August 2008, a verbal agreement was concluded between the KRPF and the MSP concerning the presence of KRPF constables at the sittings of the itinerant court. Since then, constables have been present most of the time. On a few occasions, emergencies have prevented them from being present at the court.

Actions for 2009–2010

- Formalize the KRFP–MSP verbal agreement to ensure security at the itinerant court on a permanent basis.

e) Court interpreters

Status report

There are currently only four Inuit court interpreters who regularly work for the itinerant court. The complexity and the pressure related to the job and the fact that the court sits in different communities on a part-time basis may explain why the hiring of new interpreters is difficult. The Working Group stressed that it is urgent to find solutions to the lack of court interpreters.

An Inuktitut judicial glossary is currently being completed by the Avataq Cultural Institute in collaboration with the MJQ. Once finalized, it will be made available on Avataq's website.

The Working Group also discussed the issue of training for court interpreters. It was suggested that training should be provided for all Inuit justice service workers, including court interpreters, paralegals, Sapumijit staff and community reintegration officers.

Actions for 2009–2010

- Explore options to hire new interpreters and offer the possibility full-time employment with the addition of other responsibilities;
- Publicize the glossary;
- Explore scenarios to put in place a training session for court interpreters and other justice service workers.

f) Appearances – videoconferencing and by telephone

Status report

Given the time it takes for a final judgment to be rendered and the exorbitant expenses incurred transporting detainees to and from detention centres in St-Jérôme and Amos, the Working Group examined videoconferencing as a way to reduce delays and costs. The Working Group decided to draft an overview of the current situation. This will include, among other things, statistics on the number of telephone appearances and the number of detainees who are transferred to detention facilities and then released after appearing before a judge.

Videoconferencing is available at Kuujjuaq since the MJQ has entered into a contract with the KRG for internet services at the courthouse. The contract also provides for reserved bandwidth whenever necessary.

The Working Group suggested trying to increase its usage. A videoconferencing pilot project at the Kuujjuaq courthouse for cases involving infringements of municipal by-laws was proposed. As a result of the discussions of the Working Group, a first hearing of by-law statements of offence was carried out by videoconferencing on March 25, 2009. The impact of the pilot project should be assessed in the coming year.

Finally, it was noted that the *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse* suggested, in its report, the use of videoconferencing for youth protection cases.

Actions for 2009–2010

- Explore the feasibility and legality of videoconferencing for the following purposes:

- bail hearings;
- conferences with detainees in detention centres;
- legal consultations for the general public;
- youth protection and young offender cases;
- Follow up on the deployment of videoconferencing in further communities, in addition to Kuujuaq.

g) Language used by the itinerant court

Status report

The Nunavik parties mentioned that it is important that all justice service and correctional service workers in Nunavik be bilingual. Knowledge of the English language should be a requirement for work in Nunavik. Workers responsible for providing related services to Nunavik Inuit elsewhere in the province should, as much as possible, have a basic knowledge of the English language. Workers who do not have the required skills in English should be provided with proper training.

Language is also an issue regarding documents sent to the residents of Nunavik. Some documents are sent only in French even though many residents are not able to understand and read this language. Some actions were taken to identify the circumstances of those occurrences and correct them. It was also noted that, as much as possible, documents should be translated into Inuktitut.

Actions for 2009–2010

- Raise awareness among justice service stakeholders of the issue of language;
- Ensure that MJQ and MSP employees who work in Nunavik or with Nunavik Inuit elsewhere in the province speak English or are provided with proper training so that they can learn English;
- Identify the different documents that are sent in French and identify the ones that should be translated into Inuktitut, and inform the residents of Nunavik regarding their right to request the translation of certain documents.

2) Public information

Status report

The Working Group discussed how to increase the dissemination in Nunavik of information on justice services. It was decided to support existing legal information tools, such as *Éducaloi* and the MJQ's justice client services, as well as to encourage the renewal of the *Éducaloi* legal information project developed by the MJQ and Makivik. The MJQ, the KRG and Makivik designed and produced a poster specifically for Nunavik that details all legal services available for residents.

Actions for 2009–2010

- Ensure that the MJQ–KRG–Makivik legal information poster has been distributed in all communities to ensure its visibility;
- The KRG will include a page on justice on its website with links to related organizations and available services;
- Look into the possibility of developing other justice service information tools for the residents of Nunavik.

3) Community justice committees

Status report

The Working Group reviewed the issue of community justice resources and services offered in Nunavik. The Community Justice Program, which was initiated in Nunavik in 2000 and led to the creation of community justice committees, was discussed. Makivik received funding from both the MJQ and Justice Canada to support these committees. To date, a regional coordinator and a regional administrator are employed by Makivik to support and coordinate the work of eight committees in Kuujjuarapik, Puvirnituq, Salluit, Quaqtac, Kangirsuk, Aupaluk, Inukjuak and Kuujuaq.

Recently, a two-year funding agreement was signed by Makivik, the MJQ and Justice Canada. It should ensure the continuity of community justice committees until 2010, as well as their implementation of local projects (such as in Inukjuak) and renewed action plans to increase the involvement of residents.

Makivik representatives explained to the Working Group the challenges it faces maintaining community justice committee support staff. Due to these staffing challenges, only the regular operations of the community justice committees were supported in 2008–2009. Some committees were less productive due to the lack of support for development activities. In this context, Makivik no longer plans to immediately hire eight full-time local coordinators. Rather, it will favour a more prudent approach, hiring full-time coordinators in different phases over a few years and based on productivity and most importantly community support.

Actions for 2009–2010

- Evaluate and follow up on the progress of the Community Justice Program;
- Propose solutions to increase the participation of community justice committees in the judicial system;
- Monitor negotiations for a new funding agreement between Makivik and the governments of Québec and Canada.

4) Crime Victims Assistance Centre (Sapumijit)

Status report

A joint initiative of the KRG and the MJQ allowed for the creation of the Crime Victims Assistance Centre (Sapumijit). Sapumijit opened its first office in Kuujuaq in 2004. After experiencing staffing problems, Sapumijit's team is almost complete and is composed of three employees, two based in Kuujuaq and one in Kuujuarapik. A position in Inukjuak is currently vacant. Services are offered to residents in all fourteen communities.

Sapumijit's mission is to provide sustained support to witnesses of crime, victims and victims' immediate families under the judicial system. Specifically, Sapumijit workers inform victims of their rights, legal remedies and of any financial assistance measures to which they may be entitled. They provide technical assistance and make referrals to specialized resources. The services offered by Sapumijit are free of charge. Sapumijit employees attend each sitting of Nunavik's itinerant court throughout the region.

The KRG works with the MJQ's *Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels* (crime victims assistance office, BAVAC) to improve Sapumijit's organization and the delivery of services. More specifically, the following subjects are regularly followed up by the KRG and the BAVAC:

- professional training for Sapumijit workers;
- professional support and assistance for Sapumijit workers;
- office space for Sapumijit workers and their clients during court sittings;
- coordination with the Nunavik Regional Board of Health and Social Services and other justice service stakeholders;
- Inuktitut translation of documentation for the clients;
- English translation of the SCAVAC system (case management software) to be used by Sapumijit workers;
- long-term agreement for the funding of Sapumijit;
- organizational structure of Sapumijit.

Actions for 2009–2010

- Follow up on the services offered by Sapumijit;
- Gather information on the compensation for victims of criminal acts that has been paid to Nunavik residents.

PART III

Correctional Services

1) Probation officers – Activities and availability in Nunavik

Status report

Probation officers have been permanently based in Nunavik since the early 1990s. Their responsibilities include the evaluation of offenders and the preparation of intervention plans which are submitted to judges. Intervention plans set out the services that should be provided to offenders. The probation officers assume clinical and judicial responsibility for offenders and contribute to their social reintegration.

There are currently four permanent probation officer positions assigned to Nunavik. Unfortunately, for the last few years, the correctional services branch of the MSP has experienced some difficulties hiring probation officers to work in Nunavik. Staffing was completed at the beginning of 2008 but, by the end of the same year, only one probation officer was still active in Nunavik. The MSP is looking at different solutions for these staffing difficulties. At least three new probation officers should start working in 2009.

Actions for 2009–2010

- Monitor on the four probation officer positions;
- Where one or more positions remain vacant, recommend alternative interim measures to ensure the delivery of adequate services that permit the reintegration of offenders into their communities.

2) Community reintegration officers

Status report

The mission of community reintegration officers is to foster the social reintegration of offenders into their communities and families following incarceration in a Québec correctional institution. They

also deliver this service to offenders under conditional sentence order, probation order, parole release or temporary absence. There are currently four community reintegration officers. They are based in Inukjuak, Puvirnituq, Salluit and Kuujuaq. They are KRG employees but under the professional supervision of an MSP probation officer. The community reintegration officers monitor the terms of release of their clients and cooperate with diverse public services, community resources and informal care givers to help their clients resolve the conflicts resulting from their crimes. The Inuit Community Reintegration Officers Program started in 1997. Funding for the Program is received through the *Agreement concerning Block Funding for the Kativik Regional Government* (Sivunirmut Agreement).

As was the case with MSP probation agents, the KRG experienced some staffing difficulties in 2008. However, since the beginning of 2009, all community reintegration officer positions are filled.

Generally, the KRG works closely with the correctional services branch of the MSP to improve the organization and the delivery of services offered by community reintegration officers. More specifically, the following subjects are regularly discussed:

- training;
- supervision of community reintegration officers and assistance;
- probation officer duties versus community reintegration officer duties.

MSP probation officers and community reintegration officers attended a training session on suicide intervention in Val D'Or in the spring of 2009. The correctional services branch of the MSP provided training on different administrative forms, including event reports and breach of condition reports. The correctional services branch also presented a document on the duties of probation officers versus the duties of community reintegration officers.

Actions for 2009–2010

- Monitor on the progress of the implementation of this service.

3) Makitautik – Community residential centre

Status report

The mission of the Makitautik community residential centre is to provide services to Inuit men under conditional sentence order, probation order, parole release or temporary absence in order to help them reintegrate their communities and reconnect with their families. Makitautik has an occupancy capacity of fourteen clients. Located in Kangirsuk, it started its operations in 1998 and is funded by the MSP.

Because Makitautik was experiencing certain internal operation difficulties, in May 2006 it began to work closely with the Curé-Labelle community residential centre at St-Jérôme in order to improve its interventions and programs. Curé-Labelle's personnel trained Makitautik's staff on intervention procedures, counselling and support techniques. Also, prior to taking up residence at Makitautik, Inuit were supposed to complete a stay at Curé-Labelle in order to be introduced to specific programs and adjust to living in a community residential centre. Unfortunately, only one Inuk made the transition. The partnership was stopped because it did not succeed in increasing the number of referrals to Makitautik.

All community residential centres must be accredited by the MSP in accordance with tripartite (federal, provincial and community network) certification standards. The accreditation process happens every four years. Among other things, the standards cover training and required qualifications for staff, experience and the premises. The accreditation of Makitautik was renewed in the fall of 2008.

For different reasons, the referrals to Makitautik have been very low, impacting on the occupancy rate. The Working Group discussed, among other things, ways to increase referrals made, for example, by the *Commission québécoise des libérations conditionnelles* (parole board).

Also, the Working Group reviewed a request made by the mayor of Puvirniq for the construction of a community residential centre. The Working Group decided to first assess the intents and expectations of the community before analyzing the needs for a centre specifically for the communities of Hudson Bay.

Actions for 2009–2010

- Invite Makitautik representatives and other stakeholders to a meeting with the Working Group in order to discuss referrals, among other issues;
- Follow up on the request made by the community of Puvirnituk.

PART IV

Police Services

1) Police services and security

Status report

The KRPF was created in 1996. Its mission is identical to other police forces in Québec. To fulfil its mission and guide its relations with the communities it serves, the KRPF uses the following mission statement:

- Uphold the principles of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and Québec's *Charter of Human Rights and Freedoms*;
- Act within the Canadian judicial system to address community problems;
- Provide professional services and ensure courtesy and impartiality in the execution of policing services;
- Work with each community as well as local and regional organizations to prevent and resolve problems that affect safety and the quality of life;
- Promote a creative and responsible environment in which all KRPF constables are able to deliver community-based services.

The environment in which the KRPF carries out its mission is highly complex. First, the vast territory has a population of almost 11,000 residents who live in 14 isolated communities. Due to this isolation, the KRPF is highly decentralized, with each community representing a separate point of service.

Certain crimes commonly committed in the region, in particular bootlegging, drug trafficking and sexual assaults, are difficult to address and are increasingly complex.

According to a recent study of the causes of incarceration between early 1999 and July 2007², assault was identified as a main cause and alcohol was noted as an important “underlying cause”.

In 2008, there was an increase in violent crimes, such as gun calls, assaults and assaults against police officers, with most of them moreover related to drugs and alcohol abuse. Moreover and of particular concern, the region is facing a significant increase in the level of violence. By way of example, in the last few months the number of incidents where police officers have been shot at has increased considerably and in June 2009 one KRPF police officer was wounded.

Adding to the above-mentioned problems, the KRPF has more than its fair share of difficulty recruiting and retaining sufficient staff to meet the various constraints imposed by the delivery of quality police services in a remote territory. Since 1996, to maintain an average staff of fifty-four police officers, the KRPF has hired an average of 37.4 police officers each year.

In order to better face these challenges, the KRPF has introduced the following goals:

- Develop a cadets program which aims to support the development of youth and potentially prepare them (academically and physically) for the challenges of becoming a police officer;
- Recruit and retain a sufficient number of fully trained KRPF police officers;
- Assign two trained investigators to a joint KRPF–*Sûreté du Québec* unit based in Kuujuaq;
- Provide continuous training for all police officers;
- Initiate and participate in prevention programs, in particular community-based drug and alcohol abuse and awareness programs;
- Improve management.

Actions for 2009–2010

- Monitor on the above-mentioned objectives of the KRPF.

² *Kativik Regional Police Force. Status Report on the Evolution of the Work Plan.* (MSP) Public Safety Québec. March 31, 2008.

2) Guarding services and escort of detainees

Status report

According to the above-mentioned study of the causes of incarceration of residents from the region's communities between early 1999 and July 2007, over 21,000 arrests were made. In 2008, close to 4,000 arrests were recorded in the territory for which close to 400 detainees were escorted down South.

Aside from all the other serious impacts on society, the number of people that the KRPF arrests, guards and transfers to the South constitutes a growing problem.

a) **Guarding**

Status report

In larger communities, there is a sufficient number of people willing to guard detainees but, in most communities, police officers must often act as guards. In a community with two police officers, this represents a very dangerous situation: if one officer is guarding a detainee, the other officer is forced to respond to calls alone. Also, costs are considerably higher when a police officer is required to guard a detainee since his salary is higher than the wages paid to a civilian guard.

In 2008, the direct expenses related to guarding services were close to \$700,000. This does not include indirect costs such as infrastructure, maintenance and others.

To try to correct these problems, the KRPF is reviewing the causes of arrests, working on new guidelines for police officers, trying to put together new ways to deal with drug and alcohol abuse and related arrests, and helping to create, in collaboration with the KRG, a private security agency for the region which would become responsible for guarding needs in each community.

Actions for 2009–2010

- Follow up on the private security agency project.

b) Escorting of detainees

Status report

The KRPF is responsible for escorting detainees to detention centres in the South, usually St-Jérôme and Amos. The KRPF is faced with this situation on a weekly basis.

The main problems associated with this service are:

- the period of time between the arrest and the court appearances of some suspects;
- loss of at least one police officer in a community (while he is away escorting);
- related costs.

In 2008, the KRPF escorted close to 400 detainees to Amos. For the detainees this involved roughly three to four days away from their community. In too many circumstances, more than seven days were required to travel from their communities to Montreal, then to Saint-Jerome and Amos for their appearances and finally back to their communities.

For those escorts, more than \$1 million was spent on travel expenses alone. If the other direct costs (such as the regular- and over-time paid to police officers) are added, the direct expenses related to escorting detainees are more than \$1,140,000 annually. Again, this does not include indirect costs such as the replacement of police officers and others.

Actions for 2009–2010

- Discuss the issue of escort services with the *Table de concertation de la cour itinérante* in order to identify and propose ways to mitigate human resource and financial problems.

PART V

Other Issues

1) Nunavut – Possible collaboration and sharing of expertise

Status report

Some of the social problems and the types of crimes that occur in Nunavut are similar to those that occur in Nunavik. For this reason, informal discussions have been initiated by the MJQ and the Department of Justice of Nunavut concerning the possibility of meetings between directors and front-line workers involved in delivering justice services in the two territories.

Action in 2009–2010

- Carry on discussions with a view to creating a discussion forum for Nunavut and Nunavik representatives.

2) Report by the *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse* and traditional adoption

Status report

On June 27, 2007, the *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse* (human and youth rights) issued a report following an investigation on youth and child protection services in Nunavik. The report addressed the profound distress experienced by children in Nunavik as well as the responsibilities of all service providers, governments, organizations, corporations and communities. The report made recommendations for the development of favourable conditions for youth in Nunavik.

A number of these recommendations relate to justice and touched on traditional adoption, videoconferencing for youth protection cases, an increase in the number of sitting days of the itinerant court, and assessment of the possibility of assigning a resident Québec-court judge in Nunavik.

The issues of videoconferencing, court hearings and the appointment of a resident Québec-court judge in Nunavik for youth were discussed by the members of the Working Group as part of the Justice services topic.

Regarding traditional adoption, the MJQ established in April 2008 a working group with the mandate to analyze the practice of traditional adoption in Aboriginal communities in Québec and to propose conditions, actions and means that could be put in place in the event that traditional adoption becomes recognized in these communities. The objectives of the working group are therefore to produce an overview of traditional adoption practices in Québec, survey trends in the legal recognition of traditional adoption practices in countries with Aboriginal populations, define the foundations, the nature, the characteristics and the objectives of traditional adoption in Aboriginal settings in Québec and, if deemed appropriate, recommend scenarios or hypotheses to recognize traditional adoption under the statutes of Québec.

The working group is chaired by the MJQ and Makivik is a member. Consultations with concerned communities are planned before recommendations are tabled by the working group.

Actions for 2009–2010

- Follow up on the recommendations made by the *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse*.

3) Action plan on domestic violence

Status report

The action plan on domestic violence is a Québec-government initiative for the period from 2004 to 2009. A Nunavik-specific campaign regarding domestic violence is being developed and implemented by Makivik in collaboration with the Nunavik Regional Board of Health and Social Services. A poster was designed and a puppet show is being worked on with the Théâtre Parminou.

Actions for 2009–2010

- Follow-up on the development of the Nunavik-specific campaign.

PART VI

1) Previous Reports

Other reports on justice and correctional services in Nunavik already exist. A summary of the recommendations found in these reports is included in Appendices 1 to 4. These previous reports will be consulted by the Working Group in the course of its discussions as some of the recommendations may still be relevant. The recommendations from the following reports are summarized in Appendices 1 to 4:

- *Blazing the Trail to a Better Future*, Inuit Justice Task Force, Final Report, 1993;
- *Report of the Joint Working Group on Sentence Management in Nunavik*, January 2002;
- *Investigation into Child and Youth Protection Services in Ungava Bay and Hudson Bay: Nunavik Report, Conclusions of the Investigation and Recommendations*, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, April 2007;
- *Justice in Aboriginal Communities: Working to Increase Synergy I* Report by the taskforce consisting of representatives from the Court of Québec, the Ministère de la Justice, the Directeur des poursuites criminelles et pénales [criminal and penal proceedings] and the Secrétariat aux affaires autochtones [Aboriginal affairs], January 2008.

2) Achievements in 2008–2009

Although the Working Group was only in its first year of operations and despite the time and efforts that were devoted to the identification of issues and the development of a working method, the following results were achieved in 2008–2009:

- Collection of information and statistics on many of the issues described in this report;
- Design, development, production and distribution of a Nunavik-specific legal information poster for the general public;
- Initiation of a videoconferencing pilot project at the Kuujuaq courthouse for cases involving infringements of municipal by-laws;

- Mandating of a researcher to conduct analysis of the different criminal files opened in Nunavik communities between 2002 and 2008;
- Mandating of a researcher to study the impact of legal aid services on residents and the justice system;
- Improvement of communications between the different organizations participating in the Working Group.

CONCLUSION AND PRIORITIES FOR 2009–2010

The first year of operations of the Working Group has allowed the parties to initiate discussions on the various issues regarding the rendering of justice, police and correctional services in Nunavik. The members of the Working Group believe that their discussions in 2008–2009 have led to some concrete measures and that more will be developed in the coming year.

As some issues are complex, require research and long-term solutions, but also considering that new issues will appear from time to time, it is planned that the Working Group will become a permanent forum where the parties can discuss and propose solutions in order to improve the rendering of justice, police and correctional services for the residents of Nunavik.

Some realistically achievable objectives and actions have been identified for 2009–2010 for each of the specific issues. However, given that some important actions are required for the future development of justice in Nunavik, special attention will be focussed on the following priorities:

- itinerant court schedule and delays;
- court appearances and detainee escort services;
- community justice committees;
- referrals to the Makitautik community residential centre.

APPENDIX

**SUMMARY OF THE RECOMMENDATIONS CONTAINED IN PREVIOUS
REPORTS ON JUSTICE AND CORRECTIONAL SERVICES IN NUNAVIK**

APPENDIX 1

**BLAZING THE TRAIL TO A BETTER FUTURE -
INUIT JUSTICE TASK FORCE FINAL REPORT**

WORKING GROUP ON JUSTICE IN NUNAVIK

**Blazing the trail to a better future
Inuit Justice Task Force Final Report
1993**

| ISSUES | RECOMMENDATIONS |
|---------------|------------------------|
|---------------|------------------------|

| | |
|--|---|
| <p>Preventive measures:</p> | <ul style="list-style-type: none">• That research on crime, recidivism and other socio-economic patterns of the Nunavik region be undertaken so as to provide statistical and other factual information on crime and its causes in Nunavik.• That a comprehensive recreation program for youth and adults be developed in the Nunavik region as a whole and for each of the Nunavik communities. This program must include not only physical infrastructures for each community but must also have adequate funding for animators, staff, equipment and supplies as well as operational and maintenance costs of physical plant.• That alcohol and drug abuse treatment and rehabilitation facilities be established in at least two locations within the Nunavik region. Government must provide adequate funding not only for the construction of such centers but also for their ongoing staffing, operation and programming.• That the recommendations of the January 25, 1989 Rapport du comité inter-ministériel sur l'abus de drogue et d'alcool be implemented on an urgent basis. These recommendations are referred to on pages 97-102 of this Report.• With respect to mental health services for the Nunavik region, that as initial step, the Kativik CRSSS mental health report entitled Regional Service Organization Plan dated December 1991, be implemented by Quebec.• That suitable public education programs regarding causes, results and proper handling of social problems in the Nunavik region and on the administration of justice for the Nunavik region in general be developed and implemented. Adequate government funding must be provided for these purposes and this public information program must make full use of all forms of media including video, regular monthly publications for the region, direct mail distribution into Inuit homes, regular information and consultation tours to the communities. In addition, Inuit animators must be trained and funded for this purpose and that the Task Force will play an ongoing role. |
| <p>Role of Inuit Customary Law and Traditions in the Justice system:</p> | <ul style="list-style-type: none">• That research into the nature and extent of Inuit customary law and traditions be undertaken in order that both Quebec and Inuit of Nunavik be in a position to know exactly what are such customs and traditions.• That training and education programs be developed and be made mandatory and ongoing for all personnel working within the justice system in Nunavik, as in the NWT. |

WORKING GROUP ON JUSTICE IN NUNAVIK

**Blazing the trail to a better future
Inuit Justice Task Force Final Report
1993**

| ISSUES | RECOMMENDATIONS |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">• That a Quebec/Canada/Inuit working group be established to develop a plan of action for the incorporation of Inuit customs and traditions into the existing substantive and procedural laws presently applicable to Nunavik in criminal matters. This recommendation is viewed as an interim measure until Inuit of Nunavik have their own justice system. |
| Law enforcement (police): | <ul style="list-style-type: none">• That as an immediate measure and on an urgent basis, Quebec, the Kativik Regional Government and the Task Force form a Working Group to develop a plan of action to create a regional police force for Nunavik including proposals for the selection, training, deployment, size, nature, facilities and infrastructure and quality of such a police force.• That as an immediate measure, and on an interim basis only, police services and protection be provided to each community in Nunavik by the SQ after consultation with each community and only until an Inuit regional police force has been established and implemented.• That sub-section 21.0.3 of the JBNQA, which limits police presence to only communities of five hundred persons or more, be amended so as to eliminate this restriction and allow for the provision of police services to every Nunavik community irrespective of its population size. |
| Legal representation (access to legal counsel): | <ul style="list-style-type: none">• That the Ministère de la Justice, the Kativik Regional Government and the Task Force establish a Working Group to specifically address the legal aid needs of the Nunavik region with respect to criminal and civil matters. It is further recommended that the GNWT model of delivery of legal aid services be carefully examined because it is highly instructive in this regard. The Working Group should consult further with the communities on the needs, budgetary implications of those needs and maximisation of delivery of legal aid services. It is further recommended that Quebec adequately fund this Working Group which should be required to fulfill its mandate within one year and table a report to the Ministère de la Justice, the Kativik Regional Government and Makivik Corporation. |
| Court system and alternate forms of dispute resolution: | <ul style="list-style-type: none">• That provision of Chapter 20 of JBNQA with respect to training of non-Inuit justice personnel in the usages, customs and traditions of the Inuit be fully implemented.• That a professional court interpreter and translation service for justice purposes be established in Nunavik, and that training for such services be conducted in conjunction with the interpreter training program in the NWT until such time that one can be set |

WORKING GROUP ON JUSTICE IN NUNAVIK

**Blazing the trail to a better future
Inuit Justice Task Force Final Report
1993**

ISSUES

RECOMMENDATIONS

up in Nunavik.

- That the present court system provide for community participation and involvement in the sentencing process. For these purposes, sub-section 20.0.24 of the JBNQA should be fully implemented by the Ministère de la Justice by effecting modifications to the Criminal Code and the Rules of Practice of the Cour du Québec and any other necessary relementation changes in order to compel the court to provide full community participation and involvement in the sentencing process.
- That alternative dispute resolution systems be established for the Nunavik region in order to encourage and provide greater local and community involvement in justice decision-making and greater consideration of Inuit cultural and traditional values in such decision-making. In particular, the Task Force recommends that the following changes take place in this regards in Nunavik; after discussion generated by the 3 models.
- Each community should have a local court presided over by a lay-Inuk judge.
- The lay-Inuk judges must receive appropriate training in law and procedure and general administration of the court.
- The local courts should deal with lesser criminal offences because delays in the present court system are much too lengthy and unjustified.
- In regard to the structure of the local courts, each local court would rely on a panel of Elders drawn from each particular community for recommendations with respect to sanctions.
- A regional itinerant court for just the Nunavik region is required with jurisdiction over the more serious criminal offences, i.e., murder, assaults, etc.
- The regional itinerant court would have two branches: one for the Ungava Coast and one for the Hudson Bay coast.
- The judge positions for the regional itinerant court would initially be non-Native but ultimately would be filled by Inuit properly trained for these positions.
- Both branches of the regional itinerant court should be supervised by a Chief Justice whose role it would be to provide advice and direction to the itinerant court judge; be available for special problem cases; and oversee the general quality of services of the court.
- Sanctions employed by both the local and regional itinerant courts must be adjusted to meet Inuit traditions, customs, values and needs. In this regard, generally any offences involving violence or

WORKING GROUP ON JUSTICE IN NUNAVIK

**Blazing the trail to a better future
Inuit Justice Task Force Final Report
1993**

| ISSUES | RECOMMENDATIONS |
|---------------|------------------------|
|---------------|------------------------|

| | |
|--|---|
| | <p>weapons require much harsher sanctions than are presently applied.</p> <ul style="list-style-type: none">• With respect to what behaviour constitutes an offence, certain behaviours presently not considered criminal offences have become such serious social and legal problems that they should be criminalized. Solvent abuse in one such behaviour. Short of a complete prohibition of the solvents, ways have to be found to deter their abuse.• A long-term goal must be for the local court (with its lay-Inuk judge) and the regional itinerant court to completely replace the current regular court system subject to adequate training of personnel and resourcing. Until such time, the current court system must continue but should be amended and improved so as to address the known deficiencies and problems of the current court system.• With respect to the substantive law to be applied by the local and regional itinerant courts of Nunavik, a long-term goal must be to have the application of an Inuit criminal code apply. This Inuit criminal code must be drafted so as to reflect Inuit customs, traditions, usages and needs. Such an undertaking will obviously take time and in the interim, the Canadian Criminal Code must continue to apply to Inuit of Nunavik, subject to the necessary amendments to take into account Inuit customs, traditions, usages and needs.• An information program must be developed by the Ministère de la Justice in consultation with the Kativik Regional Government, the Kativik School Board and the Task Force concerning all aspects of the present justice system. All information materials developed in this regard must be available in Inuktitut as well as in French and English.• The Task Force be adequately funded by the Ministère de la Justice to enable it to pursue, in cooperation with the Ministère de la Justice, further consultations with the communities of Nunavik in regard to further refinement of alternative dispute resolution mechanisms appropriate for the communities.• A new judicial district to be known as «Nunavik» be established for the area north of the 55th parallel including the communities in that area, with the seat of such a judicial district to be located in the Nunavik region. |
| Correctional facilities and services (detention): | <ul style="list-style-type: none">• That appropriate detention facilities be established within the Nunavik region for Inuit offenders. For this purpose, the Task Force |

WORKING GROUP ON JUSTICE IN NUNAVIK

**Blazing the trail to a better future
Inuit Justice Task Force Final Report
1993**

| ISSUES | RECOMMENDATIONS |
|---------------|------------------------|
|---------------|------------------------|

| | |
|---|---|
| | <p>recommends the establishment of a Working Group which would include representatives of the Ministère de la Justice, the Ministère de la Sécurité Publique, the Kativik Regional Government and the Task Force. This Working Group would be mandated to develop a proposal for the appropriate type and location of detention facilities within the Nunavik region as well as for the development of rehabilitation and treatment programs for application in these local detention facilities.</p> <ul style="list-style-type: none">• That any correctional facility be located within the Nunavik region must be staffed in the majority by Inuit, funded by Quebec and Canada, and have access to all the necessary support and after-care rehabilitative and treatment programs available in southern detention facilities.• That government respect and promote the right of Inuit to be detained in the region as provided for in Chapter 20 of the JBNQA.• That the Task Force be further mandated to conduct additional research, studies and consultations on alternatives to incarceration with particular attention to what is going on in other parts of the North and in Native communities, specifically, in British Columbia and Alaska. The Task Force be given a mandate of one year to do such research, studies and consultations and to report back to the Kativik Regional Government and Makivik Corporation in this regard.• That Nunavik must have correctional facilities equivalent to those in the NWT. The correctional facilities in Iqaluit are instructive in this regard. |
| <p>Post-incarceration and alternatives to incarceration:</p> | <ul style="list-style-type: none">• That the existing number of probation officers must be increased immediately for the Nunavik region and that they should be required to live permanently within the Nunavik region.• That a public education program for the Nunavik region be undertaken by the Ministère de la Justice, the Kativik Regional Government and the Kativik School Board to explain the purpose of probation and parole as well as alternatives to incarceration and the importance of supervision at the community level for offenders who are not incarcerated.• That the recommendations of the Kativik CRSSS Youth Readaptation Services report (1992) be implemented. This report recommends the establishment of residential care services, group home services and community-based services as part of a readaptation program for Inuit youth (and offenders).• That the local communities be provided with a maximum opportunity to participate in the planning, implementation, operation and staffing |

WORKING GROUP ON JUSTICE IN NUNAVIK

**Blazing the trail to a better future
Inuit Justice Task Force Final Report
1993**

| ISSUES | RECOMMENDATIONS |
|---------------|------------------------|
|---------------|------------------------|

| | |
|--------------------------------------|---|
| | <p>of any proposed local group homes, half-way houses and after-care treatment facilities within Nunavik.</p> <ul style="list-style-type: none">• That a Working Group must be established by the Ministère de la Justice, the Ministère de la Sécurité Publique, CRSSS and the Task Force with a mandate to determine the actual needs for post-incarceration facilities including half-way houses, group homes and after-care treatment facilities for the Nunavik region. This Working Group must take into account the present Kativik CRSSS Youth Readaptation Facilities Report. |
| <p>Other recommendations:</p> | <ul style="list-style-type: none">• That both Governments of Canada and Quebec must immediately create translation and interpretation services with adequate funding so as to ensure the translation of all major documents, films, videos, television and radio programs, government reports, documents and related information on administration of justice in and affecting Nunavik. The Task Force further recommends that the establishment of these translation and interpretation services be developed in conjunction with the Task Force so as to ensure Inuit of Nunavik an adequate role in the establishment and provision of such services.• That the Governments of Canada and Quebec jointly fund the ongoing research and consultations of the Task Force so as to enable the Task Force to assist in the implementation of these recommendations.• That the Task Force should receive from both the Kativik Regional Government and Makivik Corporation an extended or additional mandate to pursue more detailed consultations with the communities on particular issues including alternative dispute resolution mechanisms, police services, and detention facilities. In addition, such a mandate would include participation in the above recommended various Working Groups and generally in the recommendations outlined above. |

APPENDIX 2

**REPORT OF THE JOINT WORKING GROUP
ON SENTENCE MANAGEMENT IN NUNAVIK**

WORKING GROUP ON JUSTICE IN NUNAVIK
Report of the joint Working Group on sentence management in Nunavik

| ISSUES | RECOMMENDATIONS |
|--------|-----------------|
|--------|-----------------|

| | |
|---|---|
| <p>Correctional Services in Closed Custody :</p> | <ul style="list-style-type: none"> • That Inuit offenders serve their sentences of incarceration in a correctional detention facility located in Nunavik; • That any such correctional detention facility in Nunavik accommodate both accused persons awaiting appearance in court and offenders serving a sentence of incarceration. • That the Hudson Bay and Ungava Bay regions each be provided with a dual-purpose correctional facility, both able to temporarily accommodate women and young offenders. • That correctional facilities have the capacity of approximately 30 places and that they reflect the specific needs of the sub-regions as indicated in statistics tabled by the Joint Working Group. • That each dual-purpose correctional facility gives a significant place to the use of Inuktitut in its daily operations, develops services and activities integrating Inuit customs and traditions as well as their ancestral and sociocultural values, and solicit the contribution of public and private, local and regional resources of Nunavik in the development and management of social reintegration programs. • That each dual-purpose correctional facility negotiates service agreements with public and private organisations — Nunavik Regional Board of Health and Social Services, Kativik School Board, Local Employment Centres — to ensure the necessary community contribution to social reintegration of Inuit offenders. • That measures be immediately taken: <ul style="list-style-type: none"> • To offer a basic training program to Inuit workers occasionally hired to guard Inuit offenders; • To recruit Inuit staff and start training them without delay; • To allocate to the Direction régionale Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec the financial resources required to provide such training; • To explore other formulas pertaining to the management of staff of correctional facilities in Nunavik. • That measures be immediately taken by the Ministère de la Sécurité publique to financially support recourse to the temporary leave program for Inuit incarcerated in the South so as to maintain and strengthen family ties within the context of the correctional intervention plan. • That measures be immediately taken so that the Inuit community may be represented within the CQLC by community commissioners and that permanent commissioners be made aware of the realities specific to Nunavik and informed on |
|---|---|

WORKING GROUP ON JUSTICE IN NUNAVIK
Report of the joint Working Group on sentence management in Nunavik

| ISSUES | RECOMMENDATIONS |
|---|--|
| | <p>Nunavik resources.</p> <ul style="list-style-type: none"> • That measures be immediately taken so that CQLC hearings concerning Inuit staying at the Kangirsuk Makitautik center be held in Nunavik • That, once detention facilities are in place, CQLC hearings respecting Inuit offenders incarcerated in these facilities be held in Nunavik and that permanent commissioners be appointed on this territory. • That consultations be undertaken with, and information given to Inuit communities as to the location, nature, operation and services of the correctional facilities to be built in Nunavik. |
| <p>Correctional Services in Open Custody :</p> | <ul style="list-style-type: none"> • That the experience of probation officers and Inuit community reintegration officers working in Nunavik be used in the development of correctional programs and services in Nunavik and contribute to sensitise the members of the public and private service networks about specific needs of Inuit offenders. • That a holistic approach, including elders participation and use of initiatives, such as the On-the-land Program, be integrated into open custody correctional activities. • That services provided by community resources under contract with the DGSC be annually reviewed so as to determine the need to develop similar services in other communities. • That additional human resources be hired to ensure the adequate provision of open custody correctional services in Nunavik; • by increasing from four to eight, the number of community reintegration officers so as to enable the use of experimental programs better adapted to Nunavik culture; • by increasing from four to six, the number of probation officers residing in Nunavik so as to better meet the demands of the Court with respect to the follow up of referred cases and offer greater access to advisory services for immediate partners and Inuit communities; • by instituting in Nunavik a position of regional coordinator to promote development and maintenance of community correctional initiatives and support communities who wish to innovate in this respect. |
| <p>Sectors Associated with Correctional Services :</p> | <ul style="list-style-type: none"> • That upon analysis, the possibility be considered of using a video system for appearance in court, as permitted by s. 515 (2.2) and (2.3) of the <i>Criminal Code</i> in Kuujuaq and in Kuujuaaraapik, linked to the Amos Court. In addition, the Joint Working Group recommends that the Ministère de la Justice intensifies its efforts, |

WORKING GROUP ON JUSTICE IN NUNAVIK
**Report of the joint Working Group on sentence
management in Nunavik**

| ISSUES | RECOMMENDATIONS |
|---------------|--|
| | <p>in collaboration with the Inuit party, to consider the appointment of justices of the peace who could preside over appearances, in particular where lawyers are also available.</p> <ul style="list-style-type: none"> • That initiatives jointly undertaken by the Ministère de la Justice and the Inuit in order to develop justice committees and a judicial system using justices of the peace be further pursued with the collaboration of all concerned in the judicial system. • That the Ministère de la Justice adjust its budget for the provision of services according to the recommendations already proposed in reports on the administration of justice and correctional matters in Nunavik. • That, together with the representatives of Nunavik, the Ministère de la Justice and the Ministère de la Sécurité publique recognise and financially support a permanent forum whose members would meet every two years to discuss issues and actions to be taken in matters related to crime prevention, administration of justice and correctional services in Nunavik. |

APPENDIX 3

**INVESTIGATION INTO CHILD AND YOUTH PROTECTION
SERVICES IN UNGAVA BAY AND HUDSON BAY – NUNAVIK –
REPORT, CONCLUSIONS OF THE INVESTIGATION
AND RECOMMENDATIONS -
COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET
DES DROITS DE LA JEUNESSE**

WORKING GROUP ON JUSTICE IN NUNAVIK

Investigation into child and youth protection services in Ungava Bay and Hudson Bay – Nunavik – Report, conclusions of the investigation and recommendations Commission des droits de la personne et des droits de la Jeunesse (April 2007)

| ISSUES | RECOMMENDATIONS |
|--------|-----------------|
|--------|-----------------|

Various recommendations were made by the Commission in their report, and more specifically in terms of justice:

| | |
|---|---|
| Adoption : | <ul style="list-style-type: none">• That the Minister of Health and Social Services and the Minister of Justice ensure that any «traditional» adoption is assessed as a permanent lifetime decision and that psycho-social assessment of the child and of the prospective adoptive parents is carried out prior to the adoption. |
| Administration of Justice : | <ul style="list-style-type: none">• That the Minister of Justice :<ul style="list-style-type: none">• take steps to limit trips by children, in particular by using videoconference technology;• increase the number of days of hearing of the Itinerant Court;• assess the possibility of assigning resident judge to Nunavik. |
| For the safety and development of the children – A joint call for action : | <ul style="list-style-type: none">• The Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse asks the Makivik Corporation and all the authorities concerned to take the lead in bringing about the required conditions, based on the best interests of the children concerned and the realities of life in Nunavik. |

APPENDIX 4

**JUSTICE IN ABORIGINAL COMMUNITIES:
WORKING TO INCREASE SYNERGY**

WORKING GROUP ON JUSTICE IN NUNAVIK

Justice in Aboriginal Communities: Working to Increase Synergy

| ISSUES | RECOMMENDATIONS |
|---------------|------------------------|
|---------------|------------------------|

| | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">• Changes be made to the administrative structure of the Court of Québec, the Ministère de la Justice and the office of the Director of Criminal and Penal Prosecutions to improve the administration of justice in Aboriginal communities by:<ul style="list-style-type: none">• creating a position as judge responsible for Aboriginal affairs to manage the relevant activities of the Court of Québec;• creating, as part of the high-level administration of the Ministère de la Justice, an entity responsible for matters connected with the administration of justice in Aboriginal communities;• appointing a chief prosecuting attorney responsible for supervising and directing the operations of the criminal and penal prosecuting attorneys who work with Aboriginal peoples. (p. 42)• An advisory committee be set up as soon as possible, comprising a representative of the Court of Québec, a representative of the Ministère de la Justice and a representative of the Director of Criminal and Penal Prosecutions to improve and increase justice services in Aboriginal communities. (p. 42)• Mechanisms be established for discussions with various partners associated with the mission of the Ministère de la Justice and with Aboriginal communities, following consultations with the Aboriginal peoples concerned. (pp. 42-43)• The Ministère de la Sécurité publique be made aware of the proposed new guidelines, and that the need to include the Ministère in the work of the advisory committee be assessed, in light of its close ties with judicial activities. (p. 43) |
|--|--|